



**MAIRIE  
DE  
TOULOUSE**

Administration du Conseil Municipal  
Fêtes et Cérémonies  
Secrétariat du Conseil Municipal

N° 6

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du vendredi 26 juin 2009**

### **PROCES VERBAL**

**La séance est ouverte 09h30**

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal et demande aux Membres du Conseil Municipal chargés d'une délégation de pouvoir de bien vouloir le faire connaître.

**Présents :** Pierre COHEN Maire, Président

Nicole BELLOUBET, Daniel BENYAHIA, Elisabeth BELAUBRE, Bernard MARQUIE, Cécile RAMOS, Jean-Michel FABRE, Claude TOUCHEFEU, Jean-Charles VALADIER, Joël CARREIRAS, Gisèle VERNIOL, Alexandre MARCIEL, Régine LANGE, Anne CRAYSSAC, François BRIANÇON, Nicole DEDEBAT, Thierry COTELLE, Sonia RUIZ, Jean-Paul MAKENGO-MA-KIMBOKO, Catherine GUIEN, Régis GODEC, Monique DURRIEU, Jean-Marc BARES, Isabelle HARDY, Nicolas TISSOT, Madeleine DUPUIS, Olga GONZALEZ-TRICHEUX, Etienne MORIN, Dominique PY, Danielle CHARLES, Maryse JARDIN-LADAM, Mama HAMMOU-MOHAMMED, Zohra ZINA-RAGGOUA, Henri MATEOS, Abdelkader ARIF, Christine COURADE, Michèle BLEUSE, Vincentella DE COMARMOND, Bruno AMIEL, Jean-Christophe SELLIN, Pierre LACAZE, Philippe GOIRAND, Stéphane CARASSOU, Chloé RIGAIL, Antoine MAURICE, Romain CUJIVES, Michel PECH, Danièle DAMIN, Chantal DOUNOT-SOBRAQUES, René BOUSCATEL, Christian RAYNAL, Marie DEQUE, Serge DIDIER, François CHOLLET, Jean-Luc LAGLEIZE, Malika ARADJ, Jean-Luc MOUDENC, Florence BAUDIS, Elisabeth TOUTUT, Djillali LAHIANI.

**Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :**

Martine CROQUETTE, Jean-Pierre HAVRIN, Jean-Paul PLA, Saliha MIMAR, Roger ATSARIAS, Yvette BENAYOUN-NAKACHE

**Excusé(s) :**

Erwane MONTHUBERT, Conseiller Municipal Délégué

**Absent(s) :**

Marie-Françoise MENDEZ, Jean-Luc FORGET

## Election du secrétaire

Monsieur le Maire propose la candidature de Romain CUJIVES. Aucune autre candidature n'étant proposée, Romain CUJIVES est élu secrétaire de séance.

o  
o o

Monsieur le Maire évoque d'abord quelques sujets à l'ordre du jour : désignation de membres de jury et commissions à la proportionnelle, prévenant de la non participation de certains conseillers à des délibérations concernant des organes dont ils sont membres.

En propos liminaires, il félicite la municipalité pour le succès des manifestations festives et culturelles : « Toulouse Estive », « les Siestes Electroniques » et « Toulouse Plage » largement améliorées grâce aux suggestions et critiques de la population. Monsieur le Maire annonce ensuite quelques innovations notamment dans le cadre de l'année JAURES, avec la prestation de Bernard Lavilliers et celle d'artistes toulousains de valeur pour la fête du 14 juillet, autour de la Médiathèque. Ce lieu pourrait d'ailleurs bénéficier d'un projet urbain valorisant pour un espace plus approprié qu'actuellement. Rappelant la grande qualité du Festival Rio loco, il souhaite son ouverture vers les artistes locaux, et se dit satisfait que la Parade du Cirque prenne maintenant une place d'excellence dans la Ville.

Suite à la création récente de la SEM Tourisme, il estime que l'ensemble des partenaires est prêt à se mobiliser pour « réveiller la Ville » et la hisser au rang de grande métropole française, voire européenne.

Enfin, il rappelle quelques moments forts :

La pose de la première pierre de la réalisation JOB, où seront implantées une école de musique, une piscine, et le transfert d'une MJC.

Le déroulement du procès AZF apaisant les tensions entre salariés et riverains et « gommant les cicatrices qui sont encore vives dans nos chairs »

Les premières représentations de la Valise de JAURES, avant celles prévues en septembre au T.N.T, le rôle principal étant assuré par Jean-Claude DROUOT.

L'inauguration du Quai de l'exil des républicains espagnols, portail Viguerie, contribuant à renforcer l'image de Toulouse, Capitale des Espagnols hors Espagne.

Monsieur VALADIER, au nom du groupe des « Verts », se félicite de la mise à jour lors du procès AZF du « dysfonctionnement au cœur de l'usine », de la mise en évidence du rôle de l'industriel Total mais regrette la désignation de ses subordonnés comme seuls responsables. Revenant sur la révision du PDU et ses enjeux croisés, structurer les déplacements dans l'avenir, et diminuer la pollution de l'air pour améliorer la santé, il rappelle que le premier PDU adopté en 2001, reconnaissant l'insuffisance des deux lignes de métro face à l'augmentation du trafic auto, acceptait ainsi la dégradation de la qualité de l'air. Contraire à la loi sur l'air, l'Etat l'avait alors mis en révision, mais sans suite tangible durant huit années. Enfin cette situation fut aggravée par l'exclusion de l'acteur financier majeur, le Département. Les nouveaux acteurs institutionnels doivent être maintenant à la hauteur de cet enjeu démocratique fort, la population ayant d'ailleurs fait part de ses attentes lors des Assises de la Mobilité, menées par Monsieur MARQUIE. Renouvelant en conclusion son entier soutien au Président de TISSEO, Stéphane COPPEY, et à toute institution oeuvrant en faveur d'une politique de transport cohérente sur « toute l'aire urbaine toulousaine », les Verts continuent à cautionner des choix responsables et légitimes, pour un PDU ambitieux, améliorant la qualité de l'air, pour l'ensemble des habitants.

Monsieur LACAZE, au nom du groupe « Communiste, Républicain et Citoyen » se félicitant d'abord de la tenue du procès AZF, souhaite intervenir aussi sur la dimension nationale concernant les attentes de la population. Le Congrès de Versailles traduit la dérive institutionnelle, notamment par l'intervention du Président de la République, semblable à un meeting politique. Par ailleurs, le remaniement ministériel, les ambitions affichées par le gouvernement : travail du dimanche, refus de plan adapté à la crise notamment sur l'investissement, témoignent, selon l'élu, de la non prise en compte des attentes des citoyens. Le sacrifice de l'emploi chez FREESCALE, les suppressions de poste dans l'Education Nationale, la grève des urgentistes contre la loi BACHELOT, confirment

localement l'impact de cette politique. Quant au festival populaire Rio Loco, tout en se félicitant de son succès, les élus communistes souhaitent plus d'ouverture sur les acteurs associatifs Toulousains.

Les propos liminaires étant terminés, Monsieur le Maire propose d'entériner le procès verbal de la séance du 20 mars et précise que celui du 24 Avril sera présenté lors d'un prochain Conseil Municipal.

....

**1** DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES-(*Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - Fêtes et cérémonies - 09-586*)

Madame DAMIN, au nom du groupe « Toulouse pour Tous » souhaite connaître les raisons des acquisitions foncières mentionnées sous les n° 524, 535, 536, 543 et 546 et demande qu'à l'avenir ces précisions y figurent d'office.

Monsieur le Maire mentionne que Daniel BENYAHIA répondra sur le foncier. Néanmoins, il rappelle la volonté de la nouvelle municipalité de maîtriser le foncier, contrairement à la pratique précédente, et précise, à cet effet, que toutes les villes qui ont un projet urbain ambitieux, sont dans cette logique-là. Concernant le 147 rue Louis Plana, Monsieur le Maire explique que ce site fait partie des différents lieux octroyés aux anciens SDF du canal. A ce sujet, il précise que ces sites ne sont pas utilisés et doivent être prochainement détruits. Ce provisoire permet à des personnes de se reconstruire. Claude TOUCHEFEU, absente aujourd'hui, confirmera par courrier l'utilisation exacte de ce lieu.

Monsieur MOUDENC remarque qu'il ne s'agit pas de contester la politique d'acquisition foncière menée actuellement, d'autant plus que cela se faisait ainsi depuis longtemps. Suite à la réponse faite par Monsieur le Maire, il rappelle que le groupe « Toulouse pour Tous » a accepté de voter la délibération concernant les SDF, en émettant simplement une réserve au nom du pragmatisme.

Monsieur le Maire, ne voulant pas rentrer dans des polémiques inutiles, confirme, de plus, que les précisions souhaitées figureront désormais pour chaque décision prise dans le cadre de cet article.

**LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE**

**2** ACHAT D OBJETS PROMOTIONNELS - ANNEE 2010 - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - APPEL D OFFRES OUVERT - MARCHE A BONS DE COMMANDE --(*Communication Commande publique - 09-529*)

Monsieur le Maire souligne une nouveauté dans cette délibération. En 2010, tous les objets promotionnels de la Ville de TOULOUSE s'inscriront dans une démarche de développement durable.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**3** PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE LOCALE - COMITES CONSULTATIFS SPECIALISES --(*Affaires Culturelles Démocratie locale - 09-537*)

Madame BELLOUBET indique que le Comité Consultatif n'aura pas de voix décisionnelle. Il permettra d'avoir un avis et de faire une évaluation sur le projet culturel.

Madame DEQUE regrette que l'opposition n'ait pas été associée à la création de ce Comité Consultatif, espère qu'elle pourra y siéger, et rappelle que l'ancienne municipalité avait déjà mis en place des « Conseils de référents ». Par ailleurs, reprenant une phrase écrite par le collectif « COUAC », elle précise qu'elle a toujours été vigilante et qu'elle le restera. Suite à l'intervention de Monsieur le Maire sur « Rio Loco », Madame DEQUE est heureuse du succès de cette manifestation mais a un regret, c'est que certains acteurs Toulousains n'y soient pas associés. Elle est sensible à

l'engagement pris par cette municipalité d'y remédier. Enfin, elle salue « Toucouleurs », festival de cultures urbaines où Nicky TREMBLAY a su associer les acteurs locaux et « Toulouse d'Été » un festival de qualité où Alain LACROIX a tout de suite su repérer les talents et en a fait émerger de nouveaux.

Pour répondre aux remarques formulées, Madame BELLOUBET confirme que à Marie DEQUE qu'elle pourra être candidate et rappelle qu'une partie des membres sera tirée au sort, l'autre partie étant choisie par Monsieur le Maire afin de garantir la parité. De plus, elle précise que ce Conseil sera un lieu de discussions totalement ouvert et ne sera pas lié à des considérations politiques. Concernant le risque du « populisme », elle réitère les grandes lignes de la politique culturelle de Toulouse (élargir son impact, mettre en place des relais de proximité, s'ouvrir vers tous les publics et dans tous les quartiers, promouvoir certaines disciplines méconnues, multiplier les manifestations d'art contemporain avec les acteurs locaux et créer un grand festival des cultures urbaines) et indique qu'il s'agit d'une culture d'exigence partagée. Sur « Rio Loco », l'élue affirme son attachement à cet extraordinaire festival populaire et souhaite dès 2010, que celui-ci soit en accord avec la politique culturelle menée, c'est-à-dire partage avec tous les publics.

En complément, Monsieur le Maire garantit que cette municipalité se battra toujours contre le « populisme » et laissera émerger les talents plutôt que de tenter de les récupérer, constituant ainsi une rupture avec la précédente municipalité.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 4 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA BOUTIQUE D'ECRITURE DU GRAND TOULOUSE ET LA VILLE DE TOULOUSE--(*Affaires Culturelles* - 09-570)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 5 FESTIVAL TOULOUSE D'ETE 2009 - MECENATS --(*Affaires Culturelles* - 09-550)

Madame BELLOUBET, en présentant cette délibération et la suivante, souligne la qualité du festival « Toulouse d'Été » qui est vraiment emblématique de ce qu'elle souhaite faire (rencontre entre les groupes toulousains ou régionaux et les groupes internationaux) et assure que cette mixité sera très intéressante.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 6 FESTIVAL TOULOUSE D'ETE 2009 - INTERVENTIONS AU CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE --(*Affaires Culturelles* - 09-547)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 7 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES - EXERCICE 2009 - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT --(*Affaires Culturelles Finances* - 09-533)

Suite à l'exposé de cette délibération, Madame BELLOUBET, informe qu'elle ne participera pas au vote car membre du C.A, au cinéma ABC. De plus, elle annonce que lors d'un prochain Conseil Municipal un récapitulatif de l'ensemble des subventions sera fait d'une manière plus explicative, pour mettre en exergue les grands axes de la politique qui sera menée.

Sur les subventions, l'élue précise deux des axes majeurs, à savoir la volonté de promouvoir la vitalité de la scène culturelle toulousaine avec des subventions accordées à différents festivals et la culture scientifique et technique.

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : NICOLE BELLOUBET  
THIERRY COTELLE  
NICOLAS TISSOT

**ADOpte**

- 8 PROGRAMME 2009 D'ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART DU MUSEE DES AUGUSTINS - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT ET À LA RÉGION DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL D'ACQUISITIONS POUR LES MUSEES (F.R.A.M.) --(*Affaires Culturelles Finances - 09-099*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 9 PROGRAMME 2009 D'ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART DU MUSEE GEORGES LABIT - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT ET À LA RÉGION DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL D'ACQUISITIONS POUR LES MUSEES (F.R.A.M.) --(*Affaires Culturelles Finances - 09-106*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 10 PROGRAMME 2009 D'ACQUISITIONS D'OEUVRES D'ART DU MUSEE PAUL DUPUY - DEMANDE DE SUBVENTION À L'ÉTAT ET À LA RÉGION DANS LE CADRE DU FONDS REGIONAL D'ACQUISITIONS POUR LES MUSEES (F.R.A.M.) --(*Affaires Culturelles Finances - 09-102*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 11 THEATRE DU CAPITOLE - EMPLOIS DES PERSONNELS ARTISTIQUES ET TECHNICIENS DU SPECTACLE --(*Affaires Culturelles - Théâtre du Capitole - 09-418*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 12 GRAND PROJET DE VILLE - QUARTIER BELLEFONTAINE - ACQUISITION ET DEMOLITION DES IMMEUBLES CONCORDE ET MAUROIS 2 - CESSION A LA SETOMIP, CONCESSIONNAIRE, DES LOTS ACQUIS PAR VOIE D'EXPROPRIATION --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-492*)

Avant de présenter les délibérations concernant sa délégation et pour répondre à Madame DAMIN suite à son intervention dans le cadre de la 1<sup>ère</sup> délibération, Monsieur BENYAHIA rappelle qu'il existe un lieu naturel pour poser ce genre de questions, à savoir les commissions. Il invite donc l'élue du groupe « Toulouse pour Tous » à être présente lors de ces réunions.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 13 GRAND PROJET DE VILLE - QUARTIER REYNERIE - RUE DU PROFESSEUR ASTRE - AUTORISATION DONNEE A L'OFFICE PUBLIC HABITAT TOULOUSE DE DEPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-526*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 14 Z.A.C. DE BORDEROUGE - APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE PRESENTE PAR LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES (SETOMIP)--(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-544*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 15 Z.A.C. DE LA VACHE - APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE PRESENTE PAR LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES (SETOMIP) --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-500*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 16 Z.A.C. DE REBOUL - APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE PRESENTE PAR LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES (SETOMIP) --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-486*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 17 Z.A.C. DES TIBAOUS - APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE PRESENTE PAR LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES (SETOMIP)--(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-498*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 18 Z.A.C. MARENGO - APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE PRESENTE PAR LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES (SETOMIP) --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-536*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 19 Z.A.C. NIEL - APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE PRESENTE PAR LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES (SETOMIP) --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-571*)

Au complément de la présentation de cette délibération, Monsieur BENYAHIA informe que le foncier concernant le Rectorat a été vendu. De plus, il précise que le projet « NIEL », qui a été remanié par l'architecte DE MARIEN (plus ouvert au niveau de l'arc de cercle), va être présenté à la population pour avis et dès la rentrée, les promoteurs pourront construire.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 20 ZAC BELLEFONTAINE - APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE PRESENTE PAR LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES (SETOMIP) --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-496*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 21 ZAC DES MENUISIERS - APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE PRESENTE PAR LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES (SETOMIP) --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-433*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 22 ZAC DESBALS - APPROBATION DU BILAN PREVISIONNEL ACTUALISE PRESENTE PAR LA SOCIETE D'EQUIPEMENT DE TOULOUSE MIDI-PYRENEES (SETOMIP) --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-483*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 23 LES PRADETTES - SITE DE BORDEBLANCHE - ACQUISITION D'UN ENSEMBLE DE TERRAINS SITUES CHEMIN DE BORDEBLANCHE ET AVENUE JEAN BAYLET --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-588*)

Monsieur BENYAHIA se dit satisfait de présenter cette délibération, laquelle représente le fruit de la politique municipale menée actuellement. Il indique que 16M€ sont inscrits dans le budget pour acquérir du foncier afin de promouvoir la création de logements sociaux et d'être plus interventionniste en matière d'urbanisme. A ce titre, il spécifie que cette opération en fait partie comme l'achat récent du terrain du Grand Selve. Puis, il conclut en précisant que l'ensemble de ces

acquisitions permettra de mettre en œuvre une politique d'urbanisme basée sur la qualité, en matière d'architecture, de développement durable, d'insertion dans le quartier, et dans la conduite de projets.

Monsieur MOUDENC apporte une rectification à la réponse faite par Monsieur BENYAHIA concernant la question posée par Madame DAMIN au niveau de la 1<sup>ère</sup> délibération. Il précise que les dossiers présentés dans le cadre de cette délégation ne passent pas en commission. Il s'agit de décisions prises directement par le Maire en vertu de son pouvoir exécutif dans le cadre de l'article L 2122-22 du code des Collectivités Territoriales.

Monsieur BOUSCATEL, intervenant au nom du groupe « Toulouse pour Tous », trouve que l'opération « Les Pradettes » n'est pas un acte de politique majeure, comme l'a indiqué Monsieur BENYAHIA. Il souligne que ce sont uniquement les logements sociaux et privés qui ont été retardés. En matière de réserve foncière, il rappelle que l'ancienne Communauté d'Agglomération avait créé un office foncier, les premières acquisitions avaient été faites, le financement était à l'étude avec les Communes concernées. Enfin, il s'interroge sur la politique suivie par la Ville en terme de densité, de hauteur, de mixités sociale et de zone, de permis délivrés et de graphiques de détails. Il soutient que les seuls projets en cours, rue Alsace et changement de l'hémicycle de « Niel » ne relèvent pas d'une véritable politique d'urbanisme et attend un débat de fond, avec de grandes lignes directrices.

Monsieur le Maire, en réponse, affirme que l'opération « Les Pradettes » est l'exemple typique d'une vraie maîtrise et d'un véritable projet, contrairement à ce qui se faisait précédemment. Il profite de cette délibération pour, d'une part expliquer la vision du futur projet urbain, par exemple : l'hémicycle de « Niel » avec une ouverture sur les trois quartiers limitrophes, mais aussi « Borderouge » avec une place rendue aux piétons et à l'espace public animé, et d'autre part pour présenter les nouvelles conceptions, par sollicitation d'architectes, afin d'innover, de discuter avec la population et les associations dans le cadre de la démocratie de proximité. De plus, il confirme le lancement de la Fabrique urbaine sur le centre ville.

Enfin, Monsieur le Maire conclut son intervention en précisant qu'un bon projet urbain demande plusieurs années de réflexion, de discussions, de concours, de débats, ce dont témoigne la ville de Bordeaux.

En complément, Monsieur BENYAHIA informe qu'à son arrivée, il n'a trouvé qu'un périmètre sauvegardé en panne depuis des années, des ZAC sans véritable insertion dans le quartier et sans desserte, des terrasses de café avec une réglementation incertaine. Parallèlement, il rappelle les actions menées par la nouvelle municipalité : préemption pour la construction de logements sociaux, définition des périmètres de protection, travail sur l'espace public, écoute des acteurs locaux, des architectes, des urbanistes, des universitaires.

Monsieur GODEC, au nom du groupe des « Verts » considère que cette délibération montre bien à la fois la rupture et la différence effective avec les pratiques précédentes. Il indique que ce projet n'a pas été présenté aux habitants par l'ancienne municipalité et qu'aucun équipement n'avait été prévu pour faire face à l'arrivée de 800 logements (places en crèche, écoles, commerces).

En réponse à Monsieur GODEC, Monsieur BOUSCATEL certifie que le premier projet avait été présenté à la population et avait d'ailleurs évolué avec la discussion.

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : SERGE DIDIER

**ADOPTE**

- 24** SECTEUR BALUFFET - CESSION AUX SOCIETES SOLUTIONS EXPERTISE ET ICOM DIVA D'UN TERRAIN RUE DU GENERAL DE MARMIER - ADOPTION DU PROTOCOLE D'ACCORD --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-485*)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 25 SECTEUR BORDEROUGE - RUE PAUL VALERY - CESSION DE TERRAIN A MONSIEUR BATTAGLIA --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-472*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 26 SECTEUR LA CEPIERE - ACQUISITION A LA REGION MIDI-PYRENEES DE L'EMPRISE NECESSAIRE A LA LIGNE E DU TRAMWAY --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-476*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 27 REALISATION DE LA VOIE DU CANAL SAINT-MARTORY - VENTE AU DEPARTEMENT DES TERRAINS NECESSAIRES --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-514*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 28 SECTEUR LANGLADE - CESSION A LA REGION D'UN TERRAIN SITUE IMPASSE CAMILLE LANGLADE --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-436*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 29 QUARTIER CASSELARDIT- DECLASSEMENT ET CESSION D'UN DELAISSE DE VOIRIE A MADAME BELLOC --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-480*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 30 QUARTIER BORDELONGUE - RESIDENTIALISATION DE LA CITE BORDELONGUE - DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT D'EMPRISES DU DOMAINE PUBLIC - ECHANGE DE TERRAINS AVEC L'OFFICE PUBLIC HABITAT TOULOUSE--(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-524*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 31 QUARTIER SAINT-CYPRIEN - REGULARISATION FONCIERE ENTRE LA COPROPRIETE RESIDENCE OCCITAN ET LA VILLE DE TOULOUSE, 116 BOULEVARD DEODAT DE SEVERAC --(*Habitat, Opérations foncières et aménagement - 09-481*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 32 CONSTRUCTION DU CENTRE MULTI-ACCUEIL TIBAOUS - CONCOURS DE MAITRISE D'OEUVRE - LANCEMENT DE LA PROCEDURE - DESIGNATION DES MEMBRES ELUS DU JURY - ELECTION DE CINQ TITULAIRES ET DE CINQ SUPPLEANTS A LA REPRESENTATION PROPORTIONNELLE AU PLUS FORT RESTE--(*Architecture Maîtrise d'Ouvrage Marchés Publics - 09-448*)

Le Conseil Municipal désigne à la représentation proportionnelle au plus fort reste, pour siéger au sein du jury de concours :

Cinq membres titulaires :

- Mme JARDIN-LADAM
- Mme DUPUIS
- M. GODEC
- M. LACAZE
- Mme TOUTUT

Cinq membres suppléants :

- Mme TOUCHEFEU
- M. PLA
- M. HAVRIN
- M. VALADIER
- Mme ARADJ

qui ont déclaré accepter leur mandat



- 33** REGIE POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU DOMAINE AGRICOLE DE LA VILLE DE TOULOUSE - COMPTE ADMINISTRATIF 2008 --(*Régie Agricole de la Ville de Toulouse Finances - 09-468*)

Monsieur MAURICE présente cette délibération ainsi que les suivantes compte tenu de l'absence momentanée d'Elisabeth BELAUBRE.

Madame DAMIN se félicite des bons résultats obtenus par la Régie agricole et pose des questions sur les dépenses d'investissement et l'absence de la bouteille de vin de Candie dans les colis de Noël.

Madame RAMOS indique que l'alcool a été supprimé dans ces colis au titre de la prévention Santé pour les seniors.

Monsieur le Maire précise que les autres questions recevront réponse par courrier.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 34** REGIE POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU DOMAINE AGRICOLE DE LA VILLE DE TOULOUSE - AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2008 --(*Régie Agricole de la Ville de Toulouse Finances - 09-508*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 35** REGIE POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU DOMAINE AGRICOLE DE LA VILLE DE TOULOUSE - COMPTE DE GESTION 2008 DE MR. LE RECEVEUR DES FINANCES, RECEVEUR MUNICIPAL DE TOULOUSE--(*Régie Agricole de la Ville de Toulouse Finances - 09-525*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 36** REGIE POUR L'EXPLOITATION ET L'ENTRETIEN DU DOMAINE AGRICOLE DE LA VILLE DE TOULOUSE - BUDGET SUPPLEMENTAIRE POUR 2009 --(*Régie Agricole de la Ville de Toulouse Finances - 09-466*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 37** FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES NECESSAIRES AU FONCTIONNEMENT DE LA CUISINE CENTRALE - APPROBATION DES PIECES D'UN ACCORD-CADRE MULTI-ATTRIBUTAIRE POUR L'ACHAT DE TOMATES-CONCOMBRE- TOMATES BIOLOGIQUES ET CONCOMBRES BIOLOGIQUES - 4 LOTS - ANNEE 2010 - MARCHES SUBSEQUENTS A BONS DE COMMANDES --(*Cuisine Centrale Marchés Publics - 09-420*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 38** FOURNITURE DE DENREES ALIMENTAIRES POUR L'ANNEE 2010 - APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - APPEL D'OFFRES OUVERT-MARCHES FRACTIONNES A BONS DE COMMANDES --(*Cuisine Centrale Marchés Publics - 09-403*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 39** FOURNITURE DE BARQUETTES ALIMENTAIRES JETABLES ET D'OPERCULES DESTINES AU CONDITIONNEMENT DES DENREES ALIMENTAIRES - APPEL D'OFFRES OUVERT SANS VARIANTE - ANNEE 2010 - MARCHE A BONS DE COMMANDES RECONDUCTIBLES EN 2011 ET 2012 --(*Cuisine Centrale Marchés Publics - 09-422*)

Monsieur MAURICE indique que cette délibération est la reconduction d'un précédent appel d'offres.

Madame DAMIN s'interroge sur l'avantage du jetable par rapport au durable, la nature du matériau utilisé et le volume des déchets que cela entraîne.

Monsieur le Maire témoigne que dès l'année dernière, Madame BELAUBRE avait proposé de passer du jetable au durable et donc ainsi rompre avec la pratique précédente. Cette proposition avait un coût exorbitant et n'avait donc pu être mise en œuvre. Il assure qu'une réflexion est actuellement menée sur ce sujet.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 40 PLAN LOCAL DE STATIONNEMENT DE LA VILLE DE TOULOUSE - MODIFICATION DES CONDITIONS D'ACCES AU STATUT RESIDANT - REMBOURSEMENT DE L'ABONNEMENT ANNUEL AU STATIONNEMENT RESIDANT --(*Circulation et Transports Droits et Place et Stationnement - 09-369*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 41 ETUDE GLOBALE DE STATIONNEMENT DANS LE CENTRE-VILLE - ANNEE 2007 - PROTOCOLE DE TRANSACTION ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET LA SOCIETE ALYCE-SOFRECO - MARCHE N°070330 - MODALITES D'APPLICATION DES PENALITES DE RETARD --(*Circulation et Transports Commande publique - 09-401*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 42 FOURRIERE MUNICIPALE - EXONERATION ET REMBOURSEMENT DE REDEVANCES DE FOURRIERE --(*Circulation et Transports Finances - 09-438*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 43 ACTION SOCIALE - CONFERENCES D'ETE POUR LES SENIORS - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'UNIVERSITE DE TOULOUSE LE MIRAIL --(*Enfance et parents - 09-459*)

Madame RAMOS complète cette délibération en soulignant que cette année de nouveaux thèmes de conférences seront organisés en direction des aînés. Il s'agit de cycles de conférences concerts, sur l'histoire du jazz notamment.

Madame DOUNOT-SOBRAQUES regrette que la convention soit limitée à l'Université du Mirail et demande un élargissement aux trois autres Universités regroupées en P.R.E.S, ainsi qu'à la première Université française du 3<sup>ème</sup> âge fondée par le Professeur VELLAS.

Madame RAMOS, en réponse, informe que ce sujet sera à nouveau évoqué à la rentrée puisque le partenariat et la subvention avec l'Université du 3<sup>ème</sup> âge seront modifiés par rapport à ce qui se faisait jusqu'à présent.

Monsieur le Maire précise qu'une mobilisation de tous les acteurs, des 4 universités, des grandes écoles, des organismes de recherche, de formation et d'enseignement supérieur, est prévue. Il indique que pour l'instant, les conventions sont signées avec les Universités qui ont les compétences requises en attendant que le PRES soit vraiment opérationnel.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 44 CARTE DE TRANSPORT GRATUIT POUR LES TOULOUSAINS DE 65 ET PLUS - CONVENTION N°2007-927 ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET LE TISSEO SMTC (SYNDICAT MIXTE DES TRANSPORTS EN COMMUN DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE) PORTANT SUR LA GESTION CLIENTELE DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE DE LA TELEBILLETTE - APPROBATION DE L'AVENANT 2--(*Direction Générale des Services - 09-495*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 45 POLITIQUE DE LA VILLE / PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE - PROGRAMMATION 2009 : FINANCEMENT DES PROJETS ASSOCIATIFS - OPERATIONS COMPLEMENTAIRES --(*Développement Social - 09-532*)

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : ZOHRA ZINA-RAGGOUA  
JEAN-CHRISTOPHE SELLIN

**ADOPTE**

- 46 DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE - RAPPORT DE PRESENTATION CONCERNANT L'ANNEE 2008-(*Finances Développement Social - 09-523*)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 47 GRAND PROJET DE VILLE - PROJET DU SITE MONLONG : LIEU DE RESSOURCE DU LIEN SOCIAL - DEMANDE DE SUBVENTION - PROGRAMME EUROPEEN COMPETITIVITE REGIONALE ET EMPLOI - FEDER INTERVENTIONS URBAINES - AXE 6 - MESURE I -(*Mission Grand Projet de Ville Esthétique et Patrimoine Urbain - Développement durable, Jardins et espaces verts, Relations Internationales et Affaires Européennes, Finances - 09-549*)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 48 COMMISSION D'ATTRIBUTION DES AIDES POUR L'AMELIORATION DU LOGEMENT DES PERSONNES AGEES - NOUVELLES REGLES D'ATTRIBUTION DU FONDS D'AIDE A L'AMELIORATION DE L'HABITAT DES PERSONNES AGEES --(*Démocratie locale - 09-423*)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 49 COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE DE TOULOUSE POUR L'EXERCICE 2008 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGETS ANNEXES DU THEATRE ET DE L'ORCHESTRE DU CAPITOLE, DES POMPES FUNEBRES ET DU CREMATORIUM - RAPPORT DE PRESENTATION --(*Finances - 09-425*)

Monsieur CARREIRAS, en présentant cette délibération, fait trois constats. Il s'agit d'un compte administratif :

- de transition en raison de la création de la C.U.G.T. (certaines compétences ne seront plus dans le budget de la Ville : voirie, ordures ménagères, urbanisme).
- avec un certain nombre d'engagements tenus (15M€ pour les transports, maintien du taux de fiscalité, aide au pouvoir d'achat des toulousains).
- qui fait état d'une maîtrise des dépenses de fonctionnement et d'investissement, une absence d'emprunt et une amélioration de la trésorerie.

Concernant le budget supplémentaire, à 197 M€ Monsieur CARREIRAS le définit comme transparent, rigoureux, équilibré et avec une nouveauté par rapport à l'ancienne municipalité, à savoir rompre avec les reports trop importants. Il indique que les priorités ont été données, entre autres la mise à niveau des écoles (40 M€), les acquisitions foncières pour créer des logements sociaux (26 M€), l'harmonisation du régime indemnitaire des agents de la Ville par rapport aux agents de la CUGT (4,8 M€). Il conclut en indiquant que le Conseil Municipal peut se prononcer ainsi en toute connaissance de cause et que le Budget Primitif sera préparé suivant la même méthode.

Monsieur MOUDENC confirme que ce compte, comme l'a précisé Monsieur CARREIRAS, est bien un compte de transition du point de vue institutionnel et politique. Il considère que la présentation du C.A permet de porter un dernier regard sur la gestion de la précédente municipalité, qualifiée par Monsieur le Maire de « lourd héritage » et retient 2 chiffres :

- celui des investissements (ratio important, bien supérieur à la moyenne nationale) ; cela correspond à des projets qui se sont terminés pour la plupart en 2008 : 2 bibliothèques, plusieurs crèches, le Muséum.
- celui du désendettement, depuis le choix impulsé par Dominique BAUDIS en 1999, permettant d'éviter le risque de toxicité malgré la crise de 2008.

Il conclut en indiquant qu'avec cet investissement et la dette zéro, l'ancienne municipalité a laissé « les caisses pleines », ce qui permet de grandes marges de manœuvre budgétaire pour réaliser des projets d'ampleur comparable, ou diminuer les impôts locaux.

Monsieur CARREIRAS confirme qu'il y a des éléments favorables dans la précédente gestion mais regrette que Monsieur MOUDENC n'évoque pas l'écart qui se creuse au niveau du ratio recettes/dépenses de fonctionnement, dû à l'actuelle politique gouvernementale par transfert d'un certain nombre de dépenses sur les Collectivités. Il termine en stipulant que la C.U.G.T. ne se résume pas à un transfert de compétences. Une nouvelle étape s'ouvre et à ce titre-là, il préconise une vision du territoire toulousain à l'échelle communautaire avec des finances adaptées, pour des politiques ambitieuses sur tout le territoire et non seulement sur Toulouse. Il affirme qu'avec la nouvelle municipalité, Toulouse montrera sa capacité contributive à assurer la solidarité territoriale. Il réfute le terme de dette 0 pour les Toulousains, car le contribuable toulousain est aussi un contribuable d'agglomération. Et à ce niveau, le toulousain est endetté à hauteur de 2 000 €

Monsieur MOUDENC assure qu'il y a bien des dettes d'agglomération mais que celles-ci ont été assumées par des décisions unanimes, au Grand Toulouse et à TISSEO, et pour des raisons stratégiques. Il cite sur ce sujet, les termes du vœu déposé par Monsieur PLANCADE lors de la dernière session du Conseil Général. Cette analyse émane de membres importants de cette assemblée, connaissant le sujet, et note qu'aucun Elu Toulousain, membre de la majorité départementale ne l'a d'ailleurs contesté. Il entend bien qu'une nouvelle étape s'ouvre, que ce compte administratif était le dernier à être présenté comme cela, et demande à Monsieur CARREIRAS de ne pas faire un mauvais procès d'intention.

Monsieur CARREIRAS précise qu'une dette peut être saine et que le problème actuel réside dans la capacité de rembourser cette dette et de faire des emprunts nouveaux pour les investissements. Il regrette de devoir le rappeler à chaque Conseil Municipal. Il reproche à la Ville de TOULOUSE d'être restée sur le calcul de la compétence transférée en 2000, alors que la nouvelle municipalité a réagi en mettant 20 M€ de plus en 2008 puis 20 M€ de plus en 2009. Mais ce doublement permet juste à TISSEO de maintenir l'exploitation. De plus, il rappelle que l'ancienne municipalité avait prévu le doublement de la participation des membres pour 2012 (70 M€) alors que la nouvelle majorité est déjà à hauteur de 80 M€ en 2009. Enfin concernant la nouvelle ère, Monsieur CARREIRAS conseille à Monsieur MOUDENC de veiller à l'avenir à la conformité de ses votes et à la cohérence des discours entre Conseil Municipal et Conseil de communauté. D'ailleurs, il se souvient que ce dernier a accepté, à reculons, le passage en C.U.

Monsieur le Maire, en réponse à Monsieur MOUDENC, précise que depuis 3 ans, il y a un dérèglement dans les transports lié au vote de l'amendement PAILLE. Et de poser la question suivante : « Si l'équipe précédente avait gagné, comment la Ville de TOULOUSE,... à moins d'une rupture culturelle très profonde, aurait-elle fait pour sortir de l'impasse dans laquelle on se trouve avec l'amendement PAILLE, soutenu par Monsieur MOUDENC en tant que Président de TISSEO et membre de l'UMP ? » Monsieur le Maire pense avoir trouvé la réponse, privatisation de TISSEO, comme seule façon de s'en sortir. La Municipalité actuelle a procédé avec efficacité et compétence et maintenant, elle va débattre avec les différents partenaires pour faire face à la dette de TISSEO.

Monsieur MOUDENC tout en reconnaissant la dette accumulée, réfute l'idée d'être le responsable de celle-ci, et rappelle que 52 % du montant de celle-ci a été proposée, mise en œuvre par son prédécesseur socialiste et d'ailleurs votée à l'unanimité. De plus, il précise que le début de la crise à TISSEO ne date pas de 3 ans mais de Novembre 2003. Concernant la remarque formulée par Monsieur le Maire, il précise qu'il aurait mis en œuvre, s'il avait été élu Maire de Toulouse, ce qu'il

préconisait depuis des années, à savoir une augmentation considérable de la participation financière des Collectivités locales. Ensuite, il dément la privatisation de TISSEO, jugeant préférable une délégation de service public, régie d'ailleurs par une loi de 1990 d'origine socialiste. Enfin, il constate que si 20 M€ ont pu être dégagés sur le budget communal, c'est grâce à la bonne gestion financière précédente et conclut en faisant remarquer que si la Ville avait été endettée comme beaucoup d'autres grandes Villes, cela n'aurait pu se faire.

Monsieur VALADIER fait remarquer que les financements prévus, sous l'ancienne municipalité, été surtout destiné à 2 dossiers, le 2<sup>ème</sup> aéroport et le grand contournement routier et non pour le financement des transports en commun, malgré les interventions des « Verts » contre ces projets.

Monsieur CARREIRAS observe que la santé financière de la Ville a permis de compenser l'exclusion du Conseil Général, à l'origine du déséquilibre de TISSEO. Il s'interroge sur la contribution de la précédente majorité dans ce départ et pense qu'en fait, il s'agissait d'une prise de pouvoir dans les transports avec un objectif politique précis : revenir sur la décision de la régie et développer une DSP.

Monsieur MOUDENC, en réponse à Monsieur VALADIER, signale que les financements transports en commun, aéroport et grand contournement routier ne proviennent pas de la même source. Les transports en commun sont financés par les Collectivités locales, l'aéroport par des crédits d'État, et le grand contournement routier par un péage.

Monsieur LACAZE, au nom du groupe « Communiste, Républicain et Citoyen » partage tout à fait l'analyse de Monsieur CARREIRAS et considère que Monsieur MOUDENC est un des responsables de la lourde dette de TISSEO. Enfin, il indique que ce débat précède le vœu qui sera déposé tout à l'heure par le groupe « Toulouse pour Tous ».

Monsieur FABRE considère que l'amendement PAILLE est une des plus grandes erreurs politiques commises à Toulouse. Il constate qu'effectivement TOULOUSE n'a pas de dette mais que par contre Monsieur MOUDENC porte une grave responsabilité, lourde de conséquences, à savoir l'exclusion d'un partenaire et acteur majeur des transports.

Monsieur MOUDENC, suite à l'intervention de Monsieur FABRE sur l'amendement PAILLE, rappelle que celui-ci a été voté par toute l'Assemblée Nationale et qu'il reprend la loi Jospin / Chevènement de 1999, attribuant la compétence des transports urbains aux intercommunalités. Parallèlement, il fait remarquer que l'amendement PAILLE n'a fait que mettre notre agglomération en conformité, avec ce qui se fait dans quasi toutes les autres agglomérations. Enfin, il refuse de porter l'entière responsabilité de l'exclusion du Conseil Général et précise qu'il n'avait aucun pouvoir de décision sur ce point. La majorité départementale a fait ce choix parce qu'elle ne voulait pas devenir minoritaire, en Juillet 2006. Ensuite, en référence à une discussion avec le Président du C.G, il précise que ce dernier s'était engagé à subventionner les projets de transports à hauteur égale à celle de l'intercommunalité, et à accompagner le développement pour faire face à la dette. Monsieur MOUDENC confirme qu'il n'a aucune raison de remettre en cause cette parole, contrairement à Monsieur le Maire. Si cet engagement est tenu, il sera alors possible de faire face au financement et il encourage la municipalité à s'assurer de ce partenariat.

Monsieur le Maire reconnaît que ce débat est extrêmement important et qu'il nécessite du temps pour en débattre. Il reproche à Monsieur MOUDENC d'avoir cassé le consensus existant à TISSEO et rappelle que grâce au vote en C.U.G.T., la compétence transport relève désormais de celle-ci, conformément aux lois Chevènement et S.R.U Voynet. De plus, il indique qu'il ne partage pas la vision de Monsieur MOUDENC sur l'amendement PAILLE. Enfin, Monsieur le Maire fait état de la proposition de Claude RAYNAL, alors mandaté par le Conseil Général, malheureusement refusée par Monsieur MOUDENC, ce qui a provoqué le départ du Conseil Général.

Monsieur GODEC reconnaît que ce débat est certes important mais qu'il en est un peu lassé. En référence à l'attitude de Monsieur MOUDENC pendant la campagne électorale, sur la hausse de la

fiscalité, si victoire de la Gauche, il en conclut que puisque ce dernier se dit favorable à une hausse des contributions des Collectivités pour le financement des transports, il doit voter en accord avec les propositions sur ce sujet.

En réponse à Monsieur le Maire et à Régis GODEC, Monsieur MOUDENC précise que tant qu'il sera attaqué sur l'amendement PAILLE, il maintiendra sa position. Par ailleurs, il confirme avoir mis les Toulousains en garde contre une hausse de la fiscalité suite à la proposition d'instaurer la gratuité des transports et conclut que cette hausse n'a pas eu lieu parce que cette proposition n'a pas été mise en œuvre, de même que la gratuité pour les moins de 26 ans. Enfin il assure avoir refusé la proposition de Claude RAYNAL car très politicienne, et donnant une majorité absolue au parti socialiste. Il considère qu'un partenariat peut tout à fait exister et fait référence en cela aux Villes de LYON et de CLERMONT FERRAND.

Monsieur le Maire, avant de clôturer ce débat et de se retirer lors du vote, rappelle qu'il n'existe aucune trace écrite d'une proposition de complète gratuité des transports, affirme que la seule proposition faite, c'est la gratuité pour les moins de 26 ans. Il constate qu'avec le doublement de la participation effectuée depuis peu par la nouvelle municipalité et celle de tous les partenaires présents autour de la table à l'époque, cette gratuité ainsi que le projet ambitieux du P.D.U. auraient pu être envisagés.

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : PIERRE COHEN

**ADOPTE**

- 50** COMPTE DE GESTION DU BUDGET DE LA VILLE DE TOULOUSE PRESENTE PAR MONSIEUR LE RECEVEUR DES FINANCES DE TOULOUSE MUNICIPALE - EXERCICE 2008 - BUDGET PRINCIPAL - BUDGET ANNEXE DU THEATRE ET DE L'ORCHESTRE DU CAPITOLE - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM --(*Finances - 09-551*)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 51** BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 DU RESULTAT CONSTATE AU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 --(*Finances - 09-553*)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 52** BUDGET ANNEXE DU THEATRE - ORCHESTRE DU CAPITOLE - AFFECTATION AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 --(*Finances - 09-567*)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 53** BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES - AFFECTATION AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 --(*Finances - 09-558*)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 54** BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM - AFFECTATION AU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2009 DES RESULTATS CONSTATES AU COMPTE ADMINISTRATIF 2008 --(*Finances - 09-560*)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 55** DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE DE TOULOUSE POUR 2009 - BUDGET PRINCIPAL --(*Finances - 09-580*)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 56 BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE DE TOULOUSE POUR 2009 - BUDGET ANNEXE DU THEATRE ET DE L'ORCHESTRE DU CAPITOLE --(*Finances* - 09-562)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 57 BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE DE TOULOUSE POUR 2009 - BUDGET ANNEXE DES POMPES FUNEBRES--(*Finances* - 09-568)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 58 BUDGET SUPPLEMENTAIRE DE LA VILLE DE TOULOUSE POUR 2009 - BUDGET ANNEXE DU CREMATORIUM --(*Finances* - 09-566)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 59 BUDGET PRINCIPAL - VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A PROMOTOULOUSE--(*Finances* - 09-582)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 60 TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE --(*Fiscalité Locale* - 09-439)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 61 CAISSE DE CREDIT MUNICIPAL DE TOULOUSE - COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE FINANCIER 2008 --(*Finances* - 09-502)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 62 GPV BAGATELLE / FAOURETTE : ESPACE PETITE ENFANCE / FAMILLE DESBALS - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT ET A LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES--(*Finances Mission Grand Projet de Ville, Direction Bâtiments et Energies* - 09-460)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 63 CONVENTION AVEC M. DE JOUVENCEL, VETERINAIRE DE GARDE, POUR LA PRISE EN CHARGE DES ANIMAUX ERRANTS ACCIDENTES PENDANT LES PERIODES DE FERMETURE DE LA FOURRIERE ANIMALE--(*Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques Service Communal Hygiène et Santé* - 09-493)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 64 RECUEIL DES TARIFS PROPOSES PAR LA VILLE DE TOULOUSE - ACTUALISATION DES TARIFS --(*Finances* - 09-565)

Monsieur CARREIRAS, en présentant cette actualisation de tarifs, indique qu'il s'agit d'un exercice habituel en milieu d'année.

Madame DAMIN demande si cette hausse touchant aux équipements scolaires est vraiment indispensable et si elle ne peut être repoussée ou gelée en période de crise économique exceptionnelle.

Monsieur CARREIRAS souligne qu'il ne s'agit pas d'une hausse des tarifs mais d'une actualisation en fonction du taux de l'inflation. Il confirme que dans ce recueil figure d'ailleurs l'extension de la gratuité de la cantine scolaire. Elle ne suit pas l'inflation et va permettre de doubler le nombre de bénéficiaires, et démontre qu'il s'agit d'une mesure en faveur du pouvoir d'achat, une

mesure vraiment sociale. Enfin, il conclut en précisant que sur d'autres prestations, la rigueur budgétaire nécessite de préserver un certain nombre d'équilibres.

ABSTENTION : GROUPE TOULOUSE POUR TOUS

**ADOPTE**

- 65** MAISON DE QUARTIER GRAND SELVE ET MAISON DE QUARTIER AMOUROUX - DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT (DELIBERATION MODIFICATIVE)-  
(Finances Direction Bâtiments et Energies - 09-494)

Monsieur CARREIRAS profite de cette demande de subvention au Département pour rappeler la construction de la maison de quartier Grand Selve et l'extension de la maison de quartier Amouroux.

Madame DAMIN souhaite connaître, à ce sujet, le calendrier définitif de ces 2 maisons de quartier.

Monsieur FABRE confirme que la Maison de Quartier Grand Selve est terminée et qu'elle sera inaugurée en Septembre lors de la fête du quartier.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 66** FINANCEMENT DES TRANSPORTS PUBLICS - ATTRIBUTION DE COMPENSATION POUR 2009 --(Finances - 09-449)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 67** TRAVAUX A REALISER DANS EQUIPEMENTS SPORTIFS SITUES EN ZONES URBAINES SENSIBLES - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT - CENTRE NATIONAL DE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) --(Finances Sports - 09-437)

Madame DAMIN en profite pour demander où en sont, d'une part la mise en place du gazon synthétique sur le terrain de sports d'Amouroux, et d'autre part les équipements définitifs du club-house du FCTT et du Rodéo club Amouroux.

En réponse, Monsieur BRIANCON précise que ces dossiers sont en étude et que tous les éclaircissements seront donnés au moment du budget 2010.

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 68** ZONE VERTE DES ARGOULETS - COMPLEXE SPORTIF ALEX JANY (PISCINE ET PATINOIRE JUMELEES) : PRODUCTION D'EAU CHAUDE SANITAIRE SOLAIRE - DEMANDE DE SUBVENTIONS A LA REGION ET A L'AGENCE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA MAITRISE DE L'ENERGIE (ADEME) --(Finances Direction Bâtiments et Energies - Equipements et Energie - 09-479)

Monsieur CARREIRAS précise que, dans le cadre de la construction de la piscine patinoire « Alex Jany », il a été décidé de compléter l'optimisation prévue de la gestion énergétique de ce bâtiment par une production d'énergie d'origine renouvelable (capteurs solaires thermiques destinés à couvrir 50% des besoins d'eau chaude des sanitaires). Ces travaux peuvent bénéficier d'une subvention de 50% par la Région et l'ADEME et c'est d'ailleurs l'objet de cette délibération.

Monsieur MOUDENC désire connaître les causes de retard de la construction de la piscine-patinoire de la zone verte des Argoulets et savoir s'il y a eu des modifications.



Monsieur BRIANÇON confirme que les travaux ont débuté suivant le calendrier prévu, qu'il n'y a ni retard par rapport aux prévisions, ni modifications significatives apportées. Il assure que la mise en service de la piscine-patinoire « Alex Jany » devrait se faire au début de l'année 2011, comme initialement prévu.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 69** ELIMINATION DES DOCUMENTS EDITES PAR LE CENTRE DE L'AFFICHE QUI SONT EN MAUVAIS ETAT, DONT LE CONTENU EST OBSOLETE OU QUI SONT INVENDUS- (*Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques Patrimoine et Musées- Centre de l'Affiche - 09-491*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 70** RESTAURATION MUNICIPALE : TARIFS APPLICABLES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2009-2010 - ECOLES PUBLIQUES - ECOLES PRIVEES - MODIFICATION DU CATALOGUE DES TARIFS --(*Service de l'Education - 09-458*)

Madame VERNIOL précise que la révision de la tarification de la restauration était un engagement de la campagne électorale. Elle démontre que cette nouvelle grille permettra d'étendre la gratuité à 26% des familles, contre 5% actuellement, de baisser le prix des repas pour 55% des familles et de créer une nouvelle tranche qui entraînera la progressivité des tarifs.

Monsieur MOUDENC rappelle que Toulouse fait partie des rares Communes où la gratuité existe depuis des années, sur les tranches de revenus inférieures à 300 € hors prestations sociales. Il indique que le Groupe « Toulouse pour Tous » approuve sans réserve l'approfondissement de la solidarité qui consiste à demander à ceux qui gagnent plus de payer plus, mais émet des réserves sur l'extension de la gratuité. A ce sujet, il propose un amendement à cette délibération, qui instaurerait un tarif unique de 0.50€ pour les 3 tranches de gratuité afin de conserver les mécanismes de lien social et de responsabilité citoyenne.

Madame VERNIOL se réjouit que Monsieur MOUDENC veuille prendre à son compte cette démarche vers la solidarité, mais s'étonne qu'il ne l'ait pas fait plutôt. En effet, jusqu'à présent, pour des revenus allant de 300 à 720 € la solidarité se traduisant par un tarif de 1€ repas. Avec des revenus aussi faibles, la gratuité s'impose.

Monsieur le Maire assure que la gratuité a toujours été et restera un vrai débat. Certes l'ancienne municipalité a entamé la démarche mais la nouvelle municipalité l'a poursuivi et amplifié, au regard de la crise actuelle et du tarif fixé par les collègues.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 71** ACCUEIL DES ELEVES DE L'ECOLE ELEMENTAIRE MARENGO AU SERVICE DE RESTAURATION DU COLLEGE MARENGO A TOULOUSE - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET LE CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-GARONNE --(*Service de l'Education - 09-454*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 72** ÉCOLE AILLEURS - CLASSES DE DÉCOUVERTES - TARIF AU 01/09/09 - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET L'ASSOCIATION LES PEP 65 POUR LE CENTRE DE MONTAGNE-ARTIGUES --(*Service de l'Education - 09-456*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**73** ÉCOLE AILLEURS - ENCADREMENT ANIMATION ET PRISE EN CHARGE DE PRESTATIONS PÉDAGOGIQUES ET ÉDUCATIVES DANS LE CADRE DES CLASSES DE DÉCOUVERTES ET DES CLASSES DE VILLE - PRESTATIONS RELEVANT DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHÉS PUBLICS - APPROBATION DU MARCHÉ A CONCLURE ET AUTORISATION DU MAIRE A SIGNER LEDIT MARCHÉ --(*Service de l'Education Finances, Commande publique - 09-380*)

Madame RIGAIL, au nom du groupe « Communiste, Républicain et Citoyen » fait part de son inquiétude concernant le devenir des salariés de « Garonne Animation » et précise qu'elle restera vigilante par rapport au transfert des salariés vers le repreneur « Léo Lagrange ». Elle souhaite que ce transfert de charges n'entraîne pas de licenciement. Enfin, elle réaffirme sa position en faveur d'une municipalisation des activités et préconise la mise en place d'une discussion transparente avec les tous les intervenants.

Au sujet de « Garonne Animation », Monsieur le Maire rappelle les remarques formulées par le Trésor Public sur le contrat de cette association avec la Ville de Toulouse: marché unique gênant la concurrence, contradictions dans les modalités de paiement entre la rédaction de l'acte d'engagement et le cahier des clauses particulières, factures de régularisation, marché mal évalué, global et forfaitaire, etc. Une mise en conformité devait donc être faite, dans l'esprit d'un véritable appel d'offres. Bien sûr, les nouvelles structures auront la responsabilité d'embaucher en priorité les personnels qui le voudront. De même, il annonce qu'une discussion est en cours au niveau des acquis afin d'éviter une casse sociale. En ce qui concerne la municipalisation de « Garonne Animation », Monsieur le Maire précise que cela ne figurait pas dans son programme électoral. Néanmoins compte tenu de la situation, il informe qu'un dialogue est engagé pour que les salariés soient entendus et qu'un groupe de travail est ouvert avec les représentants de « Garonne Animation ». Enfin, il fait remarquer que certains salariés auraient dû être municipalisés depuis des années puisqu'ils travaillent dans le socioculturel depuis longtemps. Il affirme donc que ceux-ci le seront dès maintenant.

Madame ARADJ, au nom du groupe des « Non inscrits », s'étonne qu'en 10 ans, la recette des finances ou la cour des comptes n'aient pas signalé ce problème. Elle précise que parmi ces personnels, déjà dans une situation précaire, certains d'entre eux seront repris, mais sans en connaître les conditions, d'autres vont perdre leur emploi car non liés à la prestation du marché, les personnels administratifs par ex. Elle regrette que ces salariés soient ainsi pénalisés alors que leur qualité de travail est reconnue depuis des années. Enfin, selon l'élue, certains lots sont attribués à des associations dont la solidité financière pose question et elle craint que cela génère des subventions par la Ville afin de les soutenir.

Monsieur le Maire informe Madame ARADJ que le rapport du Trésor Public lui sera transmis. Il affirme d'une part, que l'historique et la compétence des nouveaux prestataires ne souffrent d'aucune interrogation et d'autre part, que « Garonne Animation » n'est pas une association comparable aux fédérations d'éducation populaire. Il considère que celle-ci a été constituée uniquement pour être un interlocuteur de la Ville sur les attributions de services et de personnels. Enfin, Monsieur le Maire assure qu'il a la volonté d'accompagner les salariés de « Garonne Animation », ils seront prioritaires dans le cadre de la création de postes. Enfin il s'engage à ce que l'opposition soit avisée régulièrement du débat, mené avec vigilance et rigueur.

Monsieur MOUDENC regrette que la nouvelle municipalité ait choisi de défaire quelque chose qui fonctionnait bien, depuis des années, et exprime sa crainte quant au devenir des 300 salariés. Concernant le marché figurant dans cette délibération mais aussi dans les délibérations 90 et 91, il suggère qu'il aurait dû être divisé en trois lots: Centres de loisirs, École ailleurs, Ateliers socioéducatifs, et non en 19 lots. Cela aurait eu le mérite d'avoir une meilleure lisibilité, une certaine cohérence et efficacité. De plus, Il remarque, dans certains cas, un écart significatif entre l'estimation effectuée par les services et les propositions faites par les associations retenues, s'agit-il de « copinage » ? Enfin, il s'interroge sur l'évolution de la qualité des prestations, sur une éventuelle remise en cause des conventions de travail, des rémunérations des salariés, ou une attribution de subventions d'équilibre, ultérieures aux lauréats choisis aujourd'hui. Il pose à ce sujet la question concernant « Planète Science ». Sur ces points, il redoublera de vigilance.

Monsieur le Maire réfute les termes employés, sur l'évocation de « copinage ». C'est faux. Il tient à stipuler, à nouveau, que les fédérations d'éducation populaire ont des compétences, une histoire associative alors que « Garonne Animation » constitue un montage pour contourner justement ces fédérations et n'a pas de véritable histoire associative.

Monsieur MORIN, en tant que Président de la Commission d'appels d'offres, réagit aux craintes soulevées par Monsieur MOUDENC. Il confirme que tous les marchés ont été attribués au mieux disant. Ceux-ci sont équilibrés, sans subvention complémentaire, laquelle serait contraire aux règles des marchés. De plus, il mentionne que l'activité de « Garonne Animation » n'est amputée que d'un peu moins de 50% et qu'elle garde le marché le plus important, à savoir les CLAE. Enfin, il souligne qu'il est prévu que les salariés faisant partie du marché soient repris par les nouveaux attributaires, et indique que toutes les précautions ont été prises afin d'éviter que ces mêmes salariés soient victimes du changement de système, le marché ayant d'ailleurs été réalisé en ce sens.

En complément des informations fournies par Monsieur le Maire et Monsieur MORIN, Madame CRAYSSAC précise que la subvention attribuée à « Planète Science » est justifiée par une action menée en partenariat avec la Cité de l'Espace, commençant cet été, alors que le marché auquel il est fait référence ne démarrera qu'en septembre. De plus, il a été demandé aux structures assurant la reprise d'activité de s'engager sur le financement de la formation. De même, le découpage en lots est imposé par la qualité du service exigée et les marchés ont été attribués selon une logique, une compétence et non par loterie.

Monsieur MOUDENC considère, pour sa part, que Monsieur le Maire nie, par ses propos, le droit d'exister à « Garonne Animation ».

En réponse, Monsieur le Maire juge le fonctionnement précédent opaque et relève, quant aux revendications des salariés, qu'elles ne sont nouvelles et ont fait l'objet de plusieurs conflits dans le passé.

CONTRE : GROUPE TOULOUSE POUR TOUS  
GROUPE DES ELUS NON-INSCRITS

**ADOPTE**

**74** ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS --(*Service de l'Education Finances - 09-455*)

NE PARTICIPENT PAS AU VOTE : PIERRE COHEN  
ANNE CRAYSSAC  
FRANÇOIS BRIANÇON  
NICOLE DEDEBAT  
NICOLAS TISSOT  
MARYSE JARDIN-LADAM  
CHLOE RIGAIL  
ANTOINE MAURICE  
ROMAIN CUJIVES

**ADOPTE**

**75** CONTRAT DE LOCATION ET DE MAINTENANCE DE SANITAIRES PUBLICS A ENTRETIEN AUTOMATIQUE - VILLE DE TOULOUSE/ SEMUP - AVENANT N° 8 - NOUVELLE PROLONGATION POUR UNE PERIODE COMPLEMENTAIRE --(*Voie Publique Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques - 09-398*)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

- 76** TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX, D'INSTALLATIONS D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE ELECTRIQUE. ANNEE 2009 RENOUVELABLE EN 2010 ET 2011 - AVENANT N°1 AU MARCHE N°09/0023 - PRECISION APPORTEE A L'ARTICLE 1-1BIS - DU CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES CONCERNANT LES MODALITES DE RECONDUCTION DU MARCHE --(*Eclairage Public et Téléphone Marchés Publics - 09-469*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 77** AVENANTS AYANT POUR OBJET LA SUBSTITUTION PARTIELLE DE COCONTRACTANT PUBLIC - MARCHES DE FOURNITURES ET DE LOCATION D'ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS - AVENANT N° 1 AUX MARCHES 06/0451, 08/0067, 08/0068, 05A0212, 06A0197 - AVENANT N° 2 AUX MARCHES 07/0059, 07/0060, 07/0061, 07/0062 -- (*Voie Publique Marchés Publics - 09-347*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 78** ACQUISITION DE DEUX CAMIONS BIBENNES, D'UNE NACELLE ELEVATRICE MONTEE SUR CAMION PLATEAU ET DE DEUX CHARGEUSES PELLETEUSES ANNEE 2009 --(*Voie Publique - Direction Marchés Publics Jardins et espaces verts, Sports - 09-325*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 79** CHARTE DES EVENEMENTS ECO-RESPONSABLES --(*Esthétique et Patrimoine Urbain - Développement durable Urbanisme et Environnement - 09-534*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 80** CREATION D'UNE RESERVE DE CIEL ETOILE AU PIC DU MIDI ET LUTTE CONTRE LA POLLUTION LUMINEUSE A TOULOUSE.--(*Esthétique et Patrimoine Urbain - Développement durable Urbanisme et Environnement - 09-578*)

Madame DEQUE intervient sur l'extinction totale ou partielle des éclairages des monuments à partir d'une certaine heure. Toulouse possède un patrimoine d'exception, lequel mérite d'être mis en valeur pour les Toulousains mais aussi pour les touristes. Elle rappelle que c'est à ce titre là, qu'un plan Lumière avait été développé, en cohérence d'ailleurs avec le développement durable, par la mise en place de lampes LED, un éclairage dirigé vers le sol, etc. Elle regrette son extinction et le souligne d'autant plus que cela n'entraîne pas d'économie signifiante.

En réponse, Monsieur MARCIEL précise que c'est un choix politique avec une priorité retenue : améliorer l'éclairage public actuel pour le rendre plus photométrique et consommer moins. Par ailleurs, il indique qu'une mise en valeur du viaduc de Jolimont (ouvrage d'art moderne) va être faite, et qu'actuellement une réflexion est menée sur une mise en valeur des monuments, en résonance avec la brique toulousaine.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 81** SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT VERSEES AUX ASSOCIATIONS--(*Esthétique et Patrimoine Urbain - Développement durable Urbanisme et Environnement - 09-543*)

Monsieur MAURICE se dit très heureux que la municipalité de Toulouse soutienne, pour la 1<sup>e</sup> fois, plusieurs associations d'éducation à l'environnement.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 82** INSTALLATION CLASSEE - SOCIETE 3A PRODUCTIONS SAS - DEMANDE D'AUTORISATION D'EXPLOITER DES INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT, 23 AVENUE DE FONDEYRE, A TOULOUSE - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL --(*Sécurité Civile et Risques Majeurs* - 09-394)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 83** CONSEIL DES JEUNES - PARTICIPATION DES HABITANTS A LA VIE LOCALE - COMITES CONSULTATIFS SPECIALISES --(*Animation Socioculturelle Démocratie locale* - 09-540)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 84** REGLEMENT INTERIEUR DES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS - MODIFICATION - (*Enfance et parents* - 09-432)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 85** RESTAURATION EN LIAISON FROIDE SERVIE DANS LES CENTRES PETITE ENFANCE DE LA VILLE DE TOULOUSE - ANNEES 2007-2008-2009-2010. AVENANT DE TRANSFERT DU MARCHE 06/0476 AU BENEFICE DE LA SOCIETE ANSAMBLE SUITE A LA FUSION PAR VOIE D'ABSORPTION DE LA SOCIETE MIDI GASTRONOMIE PAR LA SOCIETE ANSAMBLE --(*Enfance et parents Marchés Publics* - 09-499)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 86** CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU CENTRE REGIONAL D'INFORMATION JEUNESSE TOULOUSE MIDI-PYRENEES --(*Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - Fêtes et cérémonies* - 09-465)

NE PARTICIPE PAS AU VOTE : ANNE CRAYSSAC

**ADOpte**

- 87** PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET L'ASSOCIATION DES FRANCS (FRANCS ET FRANCHES CAMARADES) DE LA HAUTE-GARONNE - SUBVENTION- (*Enfance et parents* - 09-447)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 88** ANIMATION SOCIOCULTURELLE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS CULTURELLES--(*Animation Socioculturelle* - 09-457)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 89** CENTRE MUNICIPAL DES ARTS DU CIRQUE LE LIDO : GESTION ET ANIMATION DE LA SECTION PROFESSIONNELLE DE L'ECOLE DE CIRQUE APPEL A PROJET - DESIGNATION DU PARTENAIRE - CONSTITUTION D'UNE COMMISSION AD HOC - DESIGNATION DE CINQ TITULAIRES ET CINQ SUPPLEANTS AU SCRUTIN PROPORTIONNEL AU PLUS FORT RESTE --(*Animation Socioculturelle* - 09-545)

Le Conseil Municipal désigne à la représentation proportionnelle au plus fort reste pour siéger à la Commission AD HOC d'examen des projets : cinq membres titulaires et cinq membres suppléants, sous la présidence de Monsieur le Maire ou de son représentant :

**5 titulaires :**

- M. MAKENGO-MA-KIMBOKO
- Mme DE COMARMOND
- Mme DEDEBAT
- Mme RIGAIL
- Mme DEQUE

**5 suppléants :**

- M. LACAZE
- Mme GUIEN
- M. MAURICE
- M. CUJIVES
- Mme BENAYOUN-NAKACHE

qui ont déclaré accepter leur mandat

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 90** EXECUTION DE PRESTATIONS D'ACCUEIL DE LOISIRS - ANNEES 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012 - MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHES PUBLICS - 3 LOTS - AFFAIRE 09V074PA --(*Animation Socioculturelle Commande publique - 09-542*)

CONTRE : GROUPE TOULOUSE POUR TOUS  
GROUPE DES ELUS NON-INSCRITS

**ADOpte**

- 91** EXECUTION DE PRESTATIONS PEDAGOGIQUES A CARACTERE SOCIO EDUCATIF, SPORTIF, CULTUREL, SOCIOCULTUREL - ANNEES 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012 - MARCHES A PROCEDURE ADAPTEE SOUMIS AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 30 DU CODE DES MARCHES PUBLICS - AFFAIRE 09V034PA --(*Animation Socioculturelle Commande publique - 09-541*)

CONTRE : GROUPE TOULOUSE POUR TOUS  
GROUPE DES ELUS NON-INSCRITS

**ADOpte**

- 92** CLUBS SPORTIFS - SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES--(*Sports et Loisirs Finances - 09-585*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 93** OPERATION TOULOUSE PLAGES - EDITION 2009 --(*Sports et Loisirs - 09-511*)

A la demande de Monsieur le Maire, Monsieur BRIANÇON précise, concernant « Toulouse Plage » que l'édition 2009 fait l'objet d'une modification à la fois sur le fond et sur la forme. Ainsi « Toulouse Plage » était éloignée du centre ville et tournait le dos à la Garonne. Désormais, l'opération est réorientée sur la Garonne et concerne deux sites : la Prairie de Filtres pour les loisirs, le sport et le Port de la Daurade pour les expositions culturelles, apéro-concerts, cela dans le souci de préservation du cadre. De plus, elle est gérée entièrement par la Mairie. En complément, il indique que, dans le cadre de la charte éco-responsable, un cahier de charges est mis en place avec la

participation des associations et des riverains. Enfin, un comité de suivi permanent sera créé durant l'été pour faire le bilan de la manifestation.

Monsieur MOUDENC rappelle que sa vigilance s'exercera sur 4 points : respect et limitation des nuisances, sécurité du site, propreté et remise à niveau.

CONTRE : EAN-LUC LAGLEIZE  
YVETTE BENAYOUN-NAKACHE

ABSTENTION : GROUPE TOULOUSE POUR TOUS

**ADOpte**

- 94** CREATION D'UNE RAMPE DE MISE A L'EAU POUR LES PERSONNES A MOBILITE REDUITE SUR LE SITE AVIRON DE LALANDE - DEMANDE DE SUBVENTION A L'ETAT - CENTRE NATIONAL POUR LE DEVELOPPEMENT DU SPORT (CNDS) --(*Finances Sports - 09-440*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 95** MARCHES PUBLICS ACCEPTANT LE TRANSFERT D'UNE PARTIE DES MARCHES DE LA DIRECTION DE L'ECONOMAT-IMPRIMERIE MUTUALISEE VERS LA COMMUNAUTE URBAINE PAR VOIE D'AVENANT --(*Economat - Imprimerie Commande publique - 09-521*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 96** APPROBATION DE LA CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT ET DE DEUX AVENANTS PASSES ENTRE LE RECTORAT DE HAUTE GARONNE ET LE MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE --(*Affaires Culturelles - Muséum d'Histoire Naturelle Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques - 09-590*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 97** ECO QUARTIER DE LA SALADE - LANCEMENT D'UNE MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE ET DEMANDE DE CONCOURS FINANCIER DE LA REGION MIDI-PYRENEES ET DE L'ADEME --(*Développement urbain et durable - Etudes Urbaines et opérations Urbanisme et Environnement Développement urbain et durable - Ecologie urbaine - 09-518*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 98** LOCATION DE DEFIBRILLATEURS POUR LE SERVICE D'HYGIENE ET DE SANTE - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - APPEL D'OFFRES OUVERT --(*Hygiène et Santé Marchés Publics - 09-504*)

Madame DURRIEU souligne que cette délibération s'inscrit dans une action de santé publique, avec la mise en place de défibrillateurs, accompagnée d'une campagne de formation des agents municipaux et d'information du public. Elle indique par ailleurs que le dossier a été monté en collaboration étroite avec le SAMU, la Croix Rouge, les Pompiers, la Fédération de Cardiologie et les services municipaux.

Madame DOUNOT SOBRAQUES trouve que le projet manque d'ambition et soulève quelques questions : pourquoi une location plutôt qu'un achat, pourquoi une implantation aussi limitée, quid de la formation. Enfin, elle propose une accélération du processus.

En réponse, Madame DURRIEU explique que la location a été retenue d'une part, par rapport à l'expérimentation menée dans d'autres Villes et d'autre part, c'est un moyen plus sécuritaire au niveau de l'entretien. Elle assure que la formation sera concomitante à l'installation des appareils début 2010. Cette implantation sera progressive sur 2 à 3 années, selon le bilan effectué. En même temps, elle profite de cette intervention pour signaler que la prochaine réunion « Rencontre Santé » aura lieu en Octobre et le thème en sera : « Porter secours ».

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 99** URBAN-HIST - CONVENTION ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET LA REGION MIDI-PYRENEES - POURSUITE ET VALORISATION DU TRAVAIL D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE BATI DE LA VILLE DE TOULOUSE --(*Affaires Culturelles - Archives - 09-451*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 100** EXPOSITION MARCHES DANS LA VILLE (1809-2009), 200 ANS DE MARCHES A TOULOUSE - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC VINCI PARK POUR LA COMMUNICATION DE L'EXPOSITION --(*Affaires Culturelles - Archives Affaires Juridiques et Assemblées - Affaires Juridiques - 09-385*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 101** DESIGNATION AU SCRUTIN MAJORITAIRE D'UN REPRESENTANT DE LA VILLE DE TOULOUSE A L'ASSEMBLEE GENERALE DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE DES TRANSPORTS PUBLICS DE VOYAGEURS DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINNE (S.E.M.V.A.T.) --(*Contrôle des Gestions Déléguées - 09-583*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 102** DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION ET A L'ENTRETIEN DU RESEAU DE CHALEUR DE TOULOUSE - PARTICIPATION DE LA VILLE DE TOULOUSE POUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS A ULTRASONNS --(*Contrôle des Gestions Déléguées Valorisation des Déchets Urbains - 09-358*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 103** CONSENTANT A LA DISSOLUTION DU SIPYLA AU 31 DECEMBRE 2009 --(*Systèmes d'Information - 09-443*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 104** RETRAIT DE LA COMMUNE DE CASTRES DU SIPYLA --(*Systèmes d'Information - 09-441*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 105** ACCEPTANT LE TRANSFERT D'UNE PARTIE DES MARCHES DE LA DSI MUTUALISEE VERS LA COMMUNAUTE URBAINE PAR VOIE D'AVENANT --(*Systèmes d'Information Marchés Publics - 09-490*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**



- 106** HABILITATION DE DEPOT, PAR MONSIEUR LE MAIRE, DES DEMANDES D'AUTORISATIONS PREVUES PAR LE CODE DE L'URBANISME --(*Architecture - 09-445*)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 107** GRAND PROJET DE VILLE - AMENAGEMENT DU PARVIS ET DE LA DESSERTE DE LA BIBLIOTHEQUE DU MIRAIL - CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SETOMIP - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE L'OPERATION POUR 2008-(*Architecture Maîtrise d'Ouvrage Marchés Publics - 09-474*)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 108** GRAND PROJET DE VILLE - CONSTRUCTION D'UNE BIBLIOTHEQUE AU MIRAIL - CONVENTION DE MANDAT AVEC LA SETOMIP - APPROBATION DU COMPTE RENDU ANNUEL DE L'OPERATION POUR 2008-(*Architecture Maîtrise d'Ouvrage Marchés Publics - 09-473*)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 109** MARCHE DE SECURITE DE L'ARCHE MARENGO - ANNEES 2010, 2011, 2012 ET 2013 --(*Architecture Maintenance des Bâtiments Communaux Marchés Publics - 09-314*)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 110** MISE EN CONFORMITE DE L'IMMEUBLE SIS 5, AVENUE ETIENNE BILLIERES - CENTRE DE DEVELOPPEMENT CHOREGRAPHIQUE - RESILIATION DU MARCHE N°08A0211 CONCLU AVEC L'ENTREPRISE TEMPERIA RELATIF AU LOT N°2 : CHAUFFAGE - VENTILATION CLIMATISATION - PLOMBERIE --(*Architecture Maintenance des Bâtiments Communaux Marchés Publics - 09-386*)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 111** REFECTION DES PEINTURES DES FACADES DE 3 BATIMENTS - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - PROCEDURE ADAPTEE --(*Architecture Maintenance des Bâtiments Communaux Marchés Publics - 09-416*)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 112** RESTRUCTURATION ET EXTENSION DU 97 CHEMIN LANUSSE - REALISATION DE LOCAUX POUR LES JARDINIERS ET GARDES DU PARC DE LA MAOURINE - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES --(*Architecture Maintenance des Bâtiments Communaux Marchés Publics - 09-389*)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 113** CIMETIERE DE LARDENNE - CONSTRUCTION DU MUR D'ENCEINTE, DU COLUMBARIUM, DU DEPOSITOIRE ET DU LOCAL GARDIEN - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - PROCEDURE ADAPTEE --(*Architecture Maintenance des Bâtiments Communaux Marchés Publics - 09-309*)

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

- 114 TRAVAUX D'AMENAGEMENTS, DE TRANSFORMATIONS ET DE GROSSES REPARATIONS DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - MENUISERIE BOIS - QUINCAILLERIE - LOTS 6C (SECTEUR NORD) ET 6D (SECTEUR OUEST) - ANNEES 2009 ET 2010 - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - PROCEDURE ADAPTEE --(*Architecture Maintenance des Bâtiments Communaux Marchés Publics - 09-330*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 115 BATIMENT 11 RUE DES TROIS RENARDS A TOULOUSE - INTERVENTION DE L'INSTITUT NATIONAL DE RECHERCHE ARCHEOLOGIQUES PREVENTIVES (INRAP) - REALISATION DU DIAGNOSTIC D'ARCHEOLOGIE PREVENTIVE --(*Architecture Maîtrise d'Oeuvre - 09-407*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 116 CONSTRUCTION DE LA BIBLIOTHEQUE DU MIRAIL ET AMENAGEMENT DU PARVIS ET DE LA DESSERTE - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE --(*Architecture Maîtrise d'Ouvrage Marchés Publics - 09-471*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 117 EXTENSION DU BATIMENT CAMPUS TRAFIC - IMPASSE ALPHONSE BREMOND - PRESENTATION DE L'AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE CO-MAITRISE D'OUVRAGE ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET TISSEO/SMTc --(*Architecture Marchés Publics - 09-442*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 118 RESTRUCTURATION DU BATIMENT AMIRAL JOB - AVENANTS N° 1 AU MARCHE N° 080235 LOT 1 SESO, AU MARCHE N°09V085 LOT 2 EUROTIP, AU MARCHE N°09V086 LOT 3 EMP, AU MARCHE N°080236 LOT 4 LABASTERE 31, AU MARCHE N°080237 LOT 5 ETP, AU MARCHE N°080238 LOT 6 GB AGENCEMENT, AU MARCHE N°080239 LOT 8 ROUDIE, AU MARCHE N°080240 LOT 9 KONE, AU MARCHE N°09V087 LOT 10 CARRE, AU MARCHE N°080241 LOT 11 FAUCHE, AU MARCHE N°080242 LOT 12 G.CLIM, AU MARCHE N°080243 LOT 13 G CLIM, AU MARCHE N° 09V088 LOT 14 G.CLIM, AU MARCHE N°080244 LOT 15 HUGON SPORTS – PLUS-VALUE ET MODIFICATION DU DELAI GLOBAL DE L'OPERATION--(*Architecture Maîtrise d'Ouvrage Marchés Publics- 09-470*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 119 CONSTRUCTION D'UNE SALLE POLYVALENTE LA SALADE - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET L'ENTREPRISE SAVS ALU FRANCE - MARCHE 07/0394 - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET L'ENTREPRISE CGEM - MARCHE 07/0396 --(*Architecture Maîtrise d'Oeuvre Architecture - 09-426*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 120 CONTROLE PERIODIQUE DES EQUIPEMENTS TECHNIQUES DES BATIMENTS (INCENDIE - DESENFUMAGE - ELECTRICITE - THERMIQUE - GAZ - ELEVATIQUE) ANNEES 2007, 2008 ,2009 ,2010 - AVENANT N° 1 AUX MARCHES 07/0176, 07/0177 ET 07/0178 AJOUT D'ARTICLES AU BORDEREAU DE PRIX --(*Architecture Equipements Techniques des Bâtiments Marchés Publics - 09-333*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 121** CUISINE CENTRALE - RENOVATION DE LA PRODUCTION VAPEUR - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - PROCEDURE ADAPTEE --  
(*Architecture Equipements Techniques des Bâtiments Marchés Publics - 09-424*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 122** EXTENSION DE LA MAISON DE QUARTIER AMOUROUX - 07N006 - AVENANT N° 1 AU MARCHE 080.172 – ENTREPRISE OULES - LOT 1 : GROS OEUVRE / DEMOLITION --  
(*Architecture Maîtrise d'Oeuvre Marchés Publics - 09-482*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 123** HALLE AUX GRAINS - RENOVATION DU SYSTEME DE LEVAGE DES PLATES-FORMES ELEVATRICES DE LA SCENE - AVENANT N°1 AU MARCHE 09V041 - PLUS-VALUE --  
(*Architecture Equipements Techniques des Bâtiments Marchés Publics - 09-577*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 124** HOTEL DE VILLE - CONSTRUCTION DE DEUX ASCENSEURS EN REMPLACEMENT DE L'ASCENSEUR EXISTANT - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - MARCHES PASSES SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE ARTICLE 28 DU CODE DES MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LES MARCHES--(*Architecture Maîtrise d'Ouvrage Marchés Publics - 09-477*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 125** MAISON DE QUARTIER GRAND SELVE - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET LA SOCIETE MASSOUTIER --(*Architecture Maîtrise d'Oeuvre Architecture - 09-488*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 126** MAISON DE QUARTIER SAINT AUBIN - 38 RUE D'AUBUISSON - AVENANT N°1 AU MARCHE 08-0177 - ENTREPRISE CGEM --(*Architecture Maîtrise d'Oeuvre Marchés Publics - 09-464*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 127** REHABILITATION DU CENTRE POLYVALENT JEAN RIEUX - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET LA SOCIETE MASSOUTIER --(*Architecture Maîtrise d'Oeuvre Architecture - 09-487*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 128** REHABILITATION DU CENTRE POLYVALENT JEAN RIEUX - APPROBATION DU PROTOCOLE D'ACCORD ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET LA SOCIETE THOMAS ET DANIZAN --(*Architecture Maîtrise d'Oeuvre Architecture - 09-484*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 129** AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE A PROXIMITE DES HOPITAUX - AIRE DE PURPAN - AVENANT N° 1 AU MARCHE 08/0043 - MOINS-VALUE --(*Architecture Maintenance des Bâtiments Communaux Marchés Publics - 09-190*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 130** REMPLACEMENT DES GROUPES FROIDS AU R22 DANS LES BATIMENTS COMMUNAUX - PRESENTATION DU DCE - MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE --  
(*Architecture Équipements Techniques des Bâtiments Marchés Publics - 09-419*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 131** EGLISE ST NICOLAS - RESTAURATION DE LA CHAPELLE 6 NOTRE DAME DE LA PIETAT ET DES COUVERTURES DU BAS COTE SUD - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - MARCHÉ A PROCEDURE ADAPTEE - AUTORISATION DE MONSIEUR LE MAIRE A SIGNER LES MARCHES - 09V136PA-  
(*Architecture Maîtrise d'Ouvrage Marchés Publics - 09-478*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 132** CONSTRUCTION DU GROUPE SCOLAIRE ET TOIT PETITE ENFANCE JEAN GILLES - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - MARCHES DE TRAVAUX (12 LOTS) - APPEL D'OFFRES OUVERT --(*Architecture Maîtrise d'Oeuvre Marchés Publics - 09-446*)

Monsieur TISSOT indique, en complément de cette délibération, que ce projet a été remanié suite à l'évolution du projet urbain Avenue de Tabar et du GPV secteur Reynerie.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 133** CONSTRUCTION DE L'ESPACE ENFANCE FAMILLE RUE HENRI DESBALS - AVENANT N°2 AU LOT 1 (MARCHÉ 08/0098 - ENTREPRISE GCC) --(*Architecture Maîtrise d'Ouvrage Marchés Publics - 09-467*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 134** REALISATION D'UN EQUIPEMENT DE QUARTIER RUE ST DENIS - AVENANT N° 3 AU MARCHÉ 080.140 : SARL SOCIETE NOUVELLE THOMAS ET DANIZAN MIDI-PYRENEES - LOT 1 : DEMOLITION / GROS-OEUVRE / ETANCHEITE - AVENANT N° 3 AU MARCHÉ 080.142 : ENTREPRISE KUENTZ - LOT 3 : MENUISERIE BOIS - AVENANT N° 2 AU MARCHÉ 080.146 : ENTREPRISE OCCITANE D'ELECTRICITE LOT 7 : ELECTRICITE --  
(*Architecture Maîtrise d'Oeuvre Marchés Publics - 09-427*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 135** REAMENAGEMENT ET MISE EN CONFORMITE DU MULTI ACCUEIL SOUPETARD - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - PROCEDURE ADAPTEE --(*Architecture Maintenance des Bâtiments Communaux Marchés Publics - 09-402*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 136** ZONE VERTE DE GIRONIS : CREATION DE VESTIAIRES DE FOOTBALL, D'UN LOCAL POUR LES BOULISTES ET D'UN BOULODROME COUVERT - AVENANT 1 AU MARCHÉ 080.109 LOT 1 : GROS OEUVRE / VRD - ENTREPRISE BOURDARIOS - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ 080.114 - LOT 8 : ELECTRICITE - COURANTS FORTS ET FAIBLES - ENTREPRISE FONTANIE--(*Architecture Maîtrise d'Oeuvre Marchés Publics - 09-429*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 137** ENTRETIEN DES EQUIPEMENTS DE LA CUISINE CENTRALE - ANNEES 2009 A 2012 - MAINTENANCE DE DEUX THERMOSCELLEUSES - AVENANT DE TRANSFERT AU MARCHE 08/0253 AU BENEFICE DE LA SOCIETE RESCASSET CONCEPT SUITE A REPRISE DE L'ACTIVITE SERVICE ASSISTANCE TECHNIQUE DES MACHINES DE CONDITIONNEMENT PREALABLEMENT EXERCEE PAR LA SOCIETE SOCAMEL TECHNOLOGIES --(*Architecture Marchés Publics - 09-275*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 138** APPROBATION DES MARCHES ATTRIBUES PAR LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET LA COMMISSION DES MARCHES- AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LESDITS MARCHES --(*Marchés Publics - 09-519*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 139** CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE CONTROLE FINANCIER DES DELEGATIONS DE SERVICES PUBLICS --(*Marchés Publics - 09-561*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 140** CONSTITUTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR REpondre A DIVERS BESOINS EN SERVICES FOURNITURES ET TRAVAUX A CONCLURE ENTRE LA MAIRIE DE TOULOUSE ET LA COMMUNAUTE URBAINE - AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS --(*Marchés Publics - 09-574*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 141** CONSTITUTION DE GROUPEMENTS DE COMMANDES POUR DIVERS BESOINS EN SERVICES FOURNITURES ET TRAVAUX COMMUNS ENTRE COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTE URBAINE DONT LA VILLE DE TOULOUSE ET LA COMMUNAUTE URBAINE - AUTORISATION DONNER A MONSIEUR LE MAIRE POUR SIGNER LES CONVENTIONS --(*Marchés Publics - 09-573*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 142** AIDE AU SECTEUR ASSOCIATIF POUR LES STRUCTURES PETITE ENFANCE ET DE LOISIRS - RECUEIL DES DISPOSITIFS - PARTIE PETITE ENFANCE - MISE A JOUR --(*Enfance et parents - 09-321*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 143** STRUCTURES PETITE ENFANCE ASSOCIATIVES - CONVENTION D'OBJECTIF ET DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE TOULOUSE ET L'ASSOCIATION L'ENFANFARE --(*Enfance et parents - 09-318*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 144** STRUCTURES PETITE ENFANCE ASSOCIATIVES - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION LE JARDIN ENCHANTE - CONVENTION --(*Enfance et parents - 09-411*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 145 EXONERATION A HAUTEUR DE 50% DU MONTANT DES DROITS DE PLACE - INDUSTRIELS FORAINS PLACE DE L'EUROPE - FETE DES CAPITOULS 2009 --(*Droits et Place - Stationnement - 09-489*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 146 ALLOCATION D'INDEMNITES AU PERSONNEL MUNICIPAL TRANSFERE A LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND TOULOUSE PARTICIPANT AUX OPERATIONS ELECTORALES --(*Elections, Etats Civil et Formalités Administratives - 09-397*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 147 SINISTRE A.Z.F : APPARTEMENT CITE LE PARC - DOMAINE PRIVE DE LA VILLE - CESSION A L'EURO SYMBOLIQUE AU SYNDICAT DES COPROPRIETAIRES --(*Patrimoine Communal - 09-341*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 148 SECTEUR MIRAIL - 75 RUE VESTREPAIN - ENFOUISSEMENT DU RESEAU TELECOM - AUTORISATION DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT AU PROFIT DE FRANCE TELECOM --(*Patrimoine Communal - 09-308*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 149 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE D'EVICITION A MADAME IDA COUVREUR LOCATAIRE D'UN APPARTEMENT SITUE 9, RUE DU 10 AVRIL --(*Patrimoine Communal - 09-331*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 150 ATTRIBUTION D'UNE INDEMNITE D'EVICITION A MONSIEUR GUITARD PATRICE LOCATAIRE D'UN APPARTEMENT SITUE 160 CHEMIN DE LESTANG --(*Patrimoine Communal - 09-392*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 151 CHATEAU REYNERIE 160 CHEMIN DE LESTANG LOCATION D'UN APPARTEMENT A MONSIEUR ET MADAME REMY - RENONCIATION E L'INDEMNITE D'EVICITION --(*Patrimoine Communal - 09-417*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 152 SECTEUR SAINT-CYPRIEN - CONSTITUTION D'UNE SERVITUDE D'ISSUE DE SECOURS ENTRE LA COPROPRIETE PARC D'ARZAC ET LA COMMUNE DE TOULOUSE --(*Patrimoine Communal - 09-196*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 153** SAINT-MARTIN DU TOUCH - PARC DE LOISIRS FAMILIAL - VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT- RESILIATION AMIABLE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU 15 AVRIL 2005 ET SON AVENANT N° 1 DU 14 OCTOBRE 2005 -- (*Patrimoine Communal - 09-404*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 154** SECTEUR ANCELY - PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE REFECTION DE LA CANALISATION D'EAUX PLUVIALES DE LA COPROPRITE LE CHATEAU D'ANCELY - APPROBATION DE LA CONVENTION DE SERVITUDE ENTRE LA COPROPRITE LE CHATEAU D'ANCELY ET LA COMMUNE DE TOULOUSE --(*Patrimoine Communal - 09-415*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 155** COOPERATION AVEC HANOI. ETABLISSEMENT D'UN NOUVEAU PROTOCOLE -- (*Relations Internationales et Affaires Européennes Finances - 09-557*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 156** JUMELAGE TOULOUSE-CHONGQING : MISE EN OEUVRE DU PROTOCOLE SUR LES DEPLACEMENTS URBAINS - ACCUEIL D'UNE DELEGATION TECHNIQUE --(*Relations Internationales et Affaires Européennes - 09-555*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 157** JUMELAGE TOULOUSE-TEL AVIV. PARTICIPATION AUX MANIFESTATINOS CULTURELLES DU CENTENAIRE DE TEL AVIV --(*Relations Internationales et Affaires Européennes Développement Culturel - 09-556*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 158** APPUI A DES ACTIONS DE SOLIDARITE INTERNATIONALE : ASSOCIATION AVOCATS SANS FRONTIERES --(*Relations Internationales et Affaires Européennes - 09-554*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 159** APPUI AUX PROJETS DE LA MAISON DE L'EUROPE--(*Relations Internationales et Affaires Européennes - 09-552*)

Monsieur ARIF souligne que cette délibération est un bon projet qui permet la formation des fonctionnaires, des jeunes aux questions européennes, dans ses institutions et les politiques menées.

Monsieur BARES, au nom du groupe « Communiste, républicain et citoyen », estime que cette délibération n'est pas assez précise dans ses objectifs et donc s'abstient.

Monsieur le Maire considère que Kader ARIF a donné suffisamment de précisions pour faire la différence entre la politique européenne et la pédagogie qui est à mettre en place pour expliquer ce qu'est l'Europe.

ABSTENTION :

GRUPE DES ELUS COMMUNISTES,  
REPUBLICAINS ETCITOYENS  
THIERRY COTELLE  
OLGA GONZALEZ-TRICHEUX

**ADOpte**

**160** CREATIONS DE POSTES POUR L'ANNEE 2009 --(*Ressources Humaines* - 09-538)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**161** CREATION D'EMPLOIS DE COLLABORATEUR DE GROUPE POLITIQUE --(*Ressources Humaines* - 09-559)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**162** EMPLOI DE CHEF DE PROJET AU GRAND PROJET DE VILLE --(*Ressources Humaines* - 09-572)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**163** EMPLOI DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A L'ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX-ARTS DE TOULOUSE--(*Ressources Humaines* - 09-497)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**164** EMPLOI DE TECHNICIEN PREPARATEUR EN SCIENCES DE LA VIE AU MUSEUM DE TOULOUSE --(*Ressources Humaines* - 09-535)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**165** EMPLOI DE PROFESSEUR D'ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE A L'ECOLE DES BEAUX-ARTS SPECIALITE DESIGN D'ESPACE- REVALORISATION DE LA REMUNERATION --(*Ressources Humaines* - 09-539)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**166** MODIFICATIONS DU REGIME INDEMNITAIRE DES FONCTIONNAIRES DES CATEGORIES INDICIAIRES A B ET C --(*Ressources Humaines* - 09-575)

Avant de présenter cette délibération, Madame COURADE rappelle que lors de la campagne électorale, un des engagements pris, était de faire un travail de fond sur les conditions d'emploi et de rémunération des personnels, avancement, temps de travail, régime indemnitaire. Ce travail a été mené comme prévu, avec l'adhésion des organisations syndicales. La délibération soumise au vote aujourd'hui est le fruit de ce travail commun qui montre une refonte du régime indemnitaire afin que celui-ci soit plus équitable et revalorisé.

Madame DOUNOT SOBRAQUES précise qu'un régime indemnitaire avait été mis en place par l'ancienne municipalité, certaines modifications étaient prévues, telles que l'augmentation de l'enveloppe donnée au directeur de service, pour les agents méritants. Elle souligne que cette délibération entraîne un changement radical du système, tendant à favoriser l'absentéisme, à ne plus récompenser les agents les plus motivés, avec un recul de l'action de la hiérarchie. Enfin, elle souhaite connaître les délais d'harmonisation de la situation entre agents de la Communauté Urbaine et de la Ville.

Monsieur le Maire estime que le précédent régime indemnitaire était inégalitaire, notamment sur le poids des arrêts maladie, et pouvait même être considéré comme suspect, en particulier sur l'enveloppe attribuée par service. L'histoire des primes a toujours été un vaste débat, et il confirme qu'un bilan sera fait. Suivant le résultat, le régime indemnitaire pourrait être réévalué dans quelques années. En réponse à Madame DOUNOT-SOBRAQUES, il rappelle qu'en un an, l'écart a déjà été réduit entre les agents de la Communauté Urbaine et ceux de la Ville.



Madame COURADE souligne que l'ancien régime indemnitaire faisait l'unanimité contre lui, que ce soit de la part des agents comme de l'encadrement. De plus, elle considère que l'encadrement en sort renforcé, car il aura à sa disposition de vrais outils d'évaluation des collaborateurs. Cela permettra de conforter les relations au travail.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 167** REMUNERATION DES ASSISTANTES MATERNELLES DE LA VILLE DE TOULOUSE --  
(*Ressources Humaines - 09-564*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 168** AVENANT N° 1 AU MARCHE 06/0023 AYANT POUR OBJET LA SUBSTITUTION PARTIELLE DE COCONTRACTANT PUBLIC -FOURNITURE DE TITRES-RESTAURANT ET PRESTATIONS Y AFFERENTES POUR LES ANNEES 2006-2007-2008-2009 --(*Ressources Humaines Commande publique - 09-576*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 169** AVENANT N° 1 AU MARCHE 070065 AYANT POUR OBJET LA SUBSTITUTION PARTIELLE DE COCONTRACTANT PUBLIC - RESERVATION ET FOURNITURE DES TITRES DE TRANSPORT ET PRESTATIONS DIVERSES --(*Ressources Humaines Commande publique - 09-563*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 170** AVENANT N° 2 : MARCHE FORMATION PREVENTION DES SITUATIONS DE CONFLITS ET DES AGRESSIONS 07T318 --(*Ressources Humaines Commande publique - 09-399*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 171** FORMATIONS SECURITE INCENDIE 08A0124 - AVENANT N°1 DE SUBSTITUTION PARTIELLE DE COCONTRACTANT PUBLIC --(*Ressources Humaines Commande publique - 09-569*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 172** ZAC DU CHATEAU DE L'HERS - TERRAIN D'HONNEUR - TRANSFORMATION D'UN TERRAIN ENGazonNE EN TERRAIN SYNTHETIQUE - AVENANT N° 1 EN PLUS VALUE AU MARCHE 080272 --(*Espaces verts Marchés Publics - 09-463*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 173** TRAVAUX DE MACONNERIE ET REPRISE D'ALLEES SUR ESPACES VERTS 2009/2012 - AVENANT N° 1 AU MARCHE 080297 - AJOUT D'UN ARTICLE AU BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES--(*Espaces verts Marchés Publics - 09-453*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 174** FOURNITURE DE MATERIEL D'ARROSAGE ANNEES 2010/2013 - PRESENTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES - APPEL D'OFFRES OUVERT - MARCHES A BONS DE COMMANDES --(*Espaces verts Marchés Publics - 09-462*)

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 175** CREMATORIUM - COUT DES PRESTATIONS EFFECTUEES PAR LA REGIE MUNICIPALE DES POMPES FUNEBRES *-(Pompes Funèbres et Cimetières Finances - 09-408)*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 176** REMPLACEMENT DES DEUX FOURS DE CREMATION DU CREMATORIUM DE CORNEBARRIEU - AVENANT N°1 SANS INCIDENCE FINANCIERE AU MARCHE 09V077 *--(Architecture Equipements Techniques des Bâtiments Marchés Publics - 09-421)*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 177** DISPOSITIF DE SOUTIEN AUX ETUDIANTS POUR L'ACCES AU LOGEMENT-*(Démocratie locale - 09-506)*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 178** ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS - VIE ETUDIANTE *--(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - Fêtes et cérémonies Finances - 09-587)*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 179** ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU COMITE D'ENTENTE DES COMBATTANTS DE LA HAUTE-GARONNE DE TOUS LES CONFLITS, VICTIMES DE GUERRE ET ANCIENS MILITAIRES *--(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - Fêtes et cérémonies - 09-520)*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

- 180** FETES ET MANIFESTATIONS DE QUARTIER SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS-*(Démocratie locale - 09-595)*

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**VOEUX**

- 181** VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A L'EXTENSION DE LA GRATUITE D'ACCES AUX MUSEES ET MONUMENTS NATIONAUX A TOUS LES JEUNES DE MOINS DE 26 ANS RESIDANT EN FRANCE *--(Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - Fêtes et cérémonies - 09-592)*

S'appuyant sur la devise « Liberté, égalité, fraternité », Monsieur MAKENGO présente le voeu, au nom de la majorité municipale. La proposition vise à éviter la discrimination entre les jeunes citoyens communautaires et les jeunes étrangers non communautaires. Ceci est d'autant plus paradoxal, compte tenu de la création d'un musée sur l'histoire de l'immigration.

**ADOpte A L'UNANIMITE**

**183** VOEU DU GROUPE TOULOUSE POUR TOUS EN FAVEUR DU PROLONGEMENT DE LA LIGNE B DU MÉTRO VERS LABÈGE-INNOVÔLE A L'HORIZON 2013-(*Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - Fêtes et cérémonies - 09-594*)

Monsieur MOUDENC, pour le groupe Toulouse pour tous, souhaite que le vote de ce voeu confirme la position prise en 2006 par le Conseil municipal, s'agissant du prolongement de la ligne B du Métro jusqu'à Labège.

Monsieur le Maire estime que ce voeu est dans la logique des propositions de campagne du candidat JL MOUDENC. Considérant que le choix du métro en 1983 s'est avéré coûteux à la fois pour les deniers publics et sur les délais de réalisation, le développement du Tram et des Transports en Commun en Site Propre lui paraît plus opportun, plus cohérent en relation avec le S.C.O.T. Les engagements lors de la campagne électorale de 2008 sont conformes à cette vision. D'ailleurs, ce projet de prolongement a fait l'objet d'études aux résultats contrastés. Aujourd'hui, la Communauté Urbaine, associée à d'autres structures intercommunales, doit développer une vision d'ensemble, vers des territoires non desservis à ce jour, tels Tournefeuille, Saint-Orens...Enfin, sur le financement, la C.U serait le principal contributeur, compte tenu du départ du Conseil Général, pour un projet chiffré entre 400 et 450 M€, sans oublier l'endettement conséquent de TISSEO. La position actuelle du SICOVAL, associée à la récente campagne de communication, constituent, selon Monsieur le Maire, un préalable inacceptable, en contradiction avec l'harmonie recherchée sur l'ensemble de l'agglomération.

Monsieur LACAZE, pour le groupe Communiste Républicain et Citoyen, rappelle la responsabilité importante portée par l'ancienne municipalité sur l'endettement de TISSEO. Selon l' élu, toutes les solutions doivent être étudiées concernant ce projet.

Monsieur VALADIER, pour le groupe des Verts, ne souhaite pas revivre la campagne médiatique menée en 2000 : concertation sur le Plan de Déplacement Urbain et en parallèle création de la ligne B, sans réflexion préalable. A l'heure actuelle, avec 400 000 déplacements auto supplémentaires et 3 % seulement de Transports en Commun sur la périphérie, il y a nécessité de bien préciser les objectifs pour le futur. La part de déplacement en T.C doit être clarifiée ainsi que les éléments techniques et impacts financiers, avec la volonté de réduire la place de l'automobile.

Monsieur MOUDENC, revenant sur la campagne de communication du SICOVAL, la considère tout à fait légitime face au recul imposé par le renoncement au prolongement de la ligne B. La mobilisation qu'elle a provoquée, s'est traduite, selon l' élu, par la proposition du Tram, ce qui n'est pas sans rappeler l'évolution du projet AEROSCOPIA. Sur le PDU, il juge réducteur le propos précédent et rappelle la mise en place de T.C.S.P, T.A.D et Tramway. Quant au financement, il rappelle que le SICOVAL est prêt à financer 4M€/an, le Conseil Général assurant un apport comparable à celui de la ligne E. Sur 30 ans, cela représente 13M€/an. Sur les options Tram ou Métro, compte tenu des ouvrages d'art à réaliser dans les deux hypothèses, le coût de réalisation ne constitue pas un frein majeur. Par contre, selon l' élu, le métro est plus adapté car Labège constitue le 2<sup>e</sup> pôle économique de l'agglomération et de la région. Enfin, il rappelle à Monsieur le Maire ses prises de position successives, en faveur du prolongement du métro, en particulier dès 2002, en 2007 et lors des Assises de la mobilité.

Monsieur BRIANÇON, pour le groupe Socialiste, Radical et Républicain, considère que la position de JL MOUDENC vise à bloquer le développement des T.C, dans Toulouse et son agglomération.

Monsieur CARREIRAS juge la position de Monsieur MOUDENC irréaliste sur le financement de cette opération. La contribution de Toulouse devrait alors évoluer de 82 à 180 M€/an. Le choix de prolongement par métro, pour lequel la fréquentation s'avère très variable selon les études, obérerait par ailleurs les autres projets, ligne Garonne, TCSP, lignes de TRAM...Or ce sont les Toulousains qui contribuent en partie aux financements des projets C.U. Enfin, autres éléments techniques qui auraient dû être intégrés dans la campagne de communication : le coefficient est de 11

pour le génie civil du métro par rapport au tramway, le tracé Tram permettant de plus une meilleure desserte.

Monsieur MARQUIE, sur la nécessaire desserte d'une zone d'activité majeure, s'étonne que la zone aéroportuaire avec 25000 emplois ait dû attendre si longtemps l'arrivée du Tram. De même, pour le Cancéropôle, l'anticipation n'a pas primé, les infrastructures étant développées actuellement dans l'urgence.

Monsieur le Maire estime que les prises de position de Monsieur MOUDENC relèvent plus d'opportunisme politique que d'une réelle réflexion, notamment sur le dossier « Aéroscopia ». Sur ce projet, les garanties attendues de la part des partenaires, en particulier AIRBUS, étant précisées, celui-ci peut dorénavant se concrétiser. Sur le prolongement de la ligne B, il rappelle les choix opérés alors qu'il était Maire de Ramonville, pour des projets type Tram ou autres, nonobstant la signature d'une fresque lors d'une opération de communication. Selon Monsieur le Maire, se satisfaire des participations annoncées par les différentes collectivités ne suffit pas. Il faut à la fois l'apprécier dans la durée en terme d'engagements financiers mais aussi au regard de la dette conséquente de TISSEO. Ainsi, les effets cumulés Dette + Investissements pèseront lourds sur les finances publiques. Par ailleurs, dans ce cas précis, même si les infrastructures représentent un coût important, le coefficient de surcoût Métro reste cependant de 2 pour 1 en faveur du tram. Enfin, Monsieur le Maire conclut en rappelant la concertation qui va être menée dans le cadre du Plan de Déplacement Urbain et précise que la discussion est ouverte sur ce sujet.

Monsieur MOUDENC rappelle la présentation récente d'un voeu par Monsieur PLANCADE, lequel considère que le prolongement par tram est un recul.

Monsieur le Maire, sur l'historique, tient à préciser que l'arrivée à Ramonville du métro n'est pas à mettre au crédit des élus Toulousains. De même, il revendique la bataille menée avec P IZARD pour le prolongement de la ligne A au-delà de Jolimont.

Monsieur GODEC estime que le débat doit porter plutôt sur le Plan de Développement Urbain, dont la desserte de Labège. Outre les infrastructures nécessaires, la question de la gouvernance doit être mise à plat, de même que les impacts financiers.

Monsieur MOUDENC précise, sur l'historique, les étapes successives : prolongement de la ligne A jusqu'à Balma envisagé dès 1988, décision du terminus à Ramonville pour la ligne B, ces deux choix ayant été assumés dans le consensus politique. Enfin, selon l' élu, l'évolution d'un service public de transports se caractérise par différentes phases, selon le développement démographique et économique de l'agglomération.

En conclusion du débat, Monsieur le Maire prône l'inter modalité comme réponse aux enjeux liés à l'évolution des transports en commun, afin de proposer un maillage pertinent du territoire, dans le cadre d'une gestion financière efficace.

Enfin, il juge dangereux un vote de la majorité en faveur de ce voeu, en pleine concertation sur le P.D.U, lequel entérinerait la position de la Mairie de Toulouse.

CONTRE :	GRUPE SOCIALISTE RADICAL ET REPUBLICAIN GRUPE DES ELUS COMMUNISTES, REPUBLICAINS ET CITOYENS
ABSTENTION :	GRUPE LES VERTS

**VOEU NON ADOPTE**

**182** VOEU DU CONSEIL MUNICIPAL RELATIF A LA PROPOSITION DE LOI INSTITUANT LA LIBERTE DE RECRUTEMENT PAR LES COLLECTIVITES TERRITORIALES --(*Affaires Juridiques et Assemblées - Administration du Conseil Municipal - Fêtes et cérémonies - 09-591*)

Monsieur MARQUIE présente le projet de vœu déposé, à l'encontre d'une proposition de loi, déposée par 87 députés de droite. Selon l'élu, le vote de ce texte par l'Assemblée Nationale contribuerait à un retour en arrière, lourd de conséquences pour les fonctionnaires. Les effets en seront notamment la perte d'indépendance vis à vis du pouvoir politique en place, possibilité de « clientélisme », avec pour corollaire un risque de service de moindre qualité rendu aux usagers.

Monsieur le Maire, en réponse à Monsieur MOUDENC qui s'inquiète du quorum en fin de séance, précise qu'il ne s'agit que de vœux et non de délibérations, et clôt la séance par le vote, compte tenu qu'il n'y a pas de questions orales annoncées.

REFUS DE VOTE : GROUPE TOULOUSE POUR TOUS

**ADOPTE**

**La séance est levée à 14h00**

Fait à Toulouse, le jeudi 19 novembre 2009

Le Maire

Pierre COHEN